



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

PRIMATURE

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

SEANCE DU VENDREDI 27 DECEMBRE 2024

PAR

MONSIEUR OUSMANE SONKO,

PREMIER MINISTRE

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames, Messieurs, les honorables Députés,
Mesdames, Messieurs, les Ministres et Secrétaires
d'Etat,**

Mesdames et Messieurs les anciens Présidents

**Mesdames, Messieurs, les représentants des corps
constitués de l'Etat,**

Sénégalaises et Sénégalais, mes chers compatriotes,

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,**

C'est avec un profond sens du devoir et une vision claire pour l'avenir que je me présente, aujourd'hui, devant cette auguste Assemblée. A cet effet, je prends la parole, humble, face à l'immensité de la tâche à accomplir. A travers votre institution, je partage, avec les 18 millions de Sénégalaises et Sénégalais vivant dans les villes, dans les campagnes et de la Diaspora, la politique générale du Gouvernement pour les cinq (5) prochaines années, adossée à une doctrine et des **principes de rupture systémique**, pour les vingt-cinq (25) prochaines années.

En cette année 2024, les sénégalais ont montré, à deux reprises, à la face du monde que nous sommes un Grand Peuple, une Grande démocratie. Beaucoup ont douté. Mais, les Sénégalais dans leur majorité ne l'ont jamais fait. Nous avons regardé l'avenir parce qu'il était synonyme d'espoir. Nous avons affronté les épreuves pour avancer. Avancer pour ne jamais sombrer. Notre Nation ne s'est pas laissée perdre par le doute. Parce que nous sommes un grand **Peuple**, animé d'une **Foi** inébranlable et poursuivant un **But** commun par l'apport de tous : la construction d'un grand pays qui compte dans le concert des nations. Alors n'ayons pas peur de questionner nos certitudes, n'ayons pas peur du changement.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,

Le 2 avril 2024, le Sénégal est entré de plain-pied, grâce à la résilience de son peuple et à la détermination de sa jeunesse, dans une ère nouvelle de son histoire, l'ère d'une ambition restaurée, à la fois nationale et africaine, l'ère d'un Projet commun, taillée à la juste mesure des aspirations de notre Peuple tout entier ; l'ère, enfin, de la poursuite sincère

d'une prospérité partagée par tous et chacun, loin des ressources pour quelques-uns.

Cette ère nouvelle est, disons-le, une rupture. Oui, en phase avec les orientations et l'exemple posés par le Président de la République, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar Faye. Il échoit à toute la Nation sénégalaise de rompre, de manière ferme et résolue avec certaines façons de penser et de voir notre Cher Pays, ainsi qu'un bon nombre de pratiques établies. Cela va sans dire, cette rupture impérieuse s'applique au premier chef au Gouvernement d'alternative démocratique éclatante, dont j'ai l'honneur et le redoutable privilège d'être le Premier ministre.

Je viens dès lors partager avec vous les principes, l'ambition et les orientations stratégiques du nouveau Gouvernement, afin que nul n'ignore ce que nous voulons faire pour le Sénégal, et comment nous le ferons.

Le Peuple sénégalais a voté de façon nette et massive pour le Projet d'un Sénégal Souverain, Juste et Prospère,

Pour bâtir ce Sénégal du PROJET, il est impératif d'opérer une rupture d'une profondeur et d'une portée jamais vues dans notre pays, depuis notre accession à l'indépendance il y a soixante-quatre (64) ans, en partant de la courbe plongeante de notre histoire.

Le Sénégal d'Hier, un pays modèle, dans une Afrique conquérante :

- Partie intégrante des grands empires et royaumes d'Afrique de l'Ouest, du XII^e siècle à l'arrivée des premières puissances coloniales ;

- **Un pays de résistants**, dont les populations ont su maintenir leur dignité, leur culture et leurs principes fort de savoir-être, aux heures les plus sombres des razzias et, de la colonisation, y compris au prix du sang et du sacrifice anonyme de leur vie : ce fut le cas lors de ce grave Mardi de Nder; où les femmes Sénégalaises, par dizaines ont préféré la mort à l'esclavage et au déshonneur, ou ce jour tristement célèbre du 1^{er} décembre 1944, à Thiaroye, où des hommes Sénégalais, avec leurs frères Ouest-Africains, ont par dizaines préféré la mort à l'injustice et au déshonneur.

- **Le Sénégal des Indépendances, un modèle en Afrique de stabilité** de ses institutions, la qualité insigne de ses élites politiques, diplomatiques, administratives, ou même sociales et culturelles, et enfin, de façon plus profonde encore, sa mixité, le brassage de ses ethnies et religions, et la force de son commun vouloir de vie commune.

Le Sénégal d'Aujourd'hui, un modèle en panne, dans une Afrique sacrifiée :

- Un modèle de développement arrêté : 64 ans après son indépendance, le Sénégal est resté enfermé dans le modèle économique colonial, exportant ses matières premières (or, poisson, arachide, phosphate, zircon...), avec peu de valeur ajoutée et important les produits finis. L'énorme déficit de la balance commerciale de l'ordre de 3.300 milliards en 2023 presque 17% du PIB, qui se creuse d'année en année, montre combien notre économie est aujourd'hui peu compétitive. Cela s'est traduit par une croissance trop faible et trop fragile. La croissance annuelle moyenne de 1960 à 2023 a été de seulement 3,1%. Face à une population qui a augmenté en moyenne de 2,7% par an, le revenu réel par habitant n'a jamais décollé, et les Sénégalais sont aujourd'hui quasiment au même niveau de revenus qu'au moment de l'indépendance, voire plus pauvres si l'on tient compte de toute la richesse qui s'expatrie avec les revenus des investissements des groupes étrangers. Cette faible croissance est par ailleurs concentrée sur quelques zones du territoire, notamment le triangle Dakar-Thiès-Mbour. Au final, la triste réalité des chiffres

depuis l'indépendance montre que notre pays est enfermé dans un cercle vicieux de sous-développement et de pauvreté, avec des matières premières locales peu valorisées, un secteur privé national qui ne décolle pas, des filières peu compétitives, une croissance structurellement faible et fragile et un territoire national peu aménagé et pauvre ;

- **Un modèle social en crise aigüe**, avec notamment une jeunesse désabusée, sans perspective dans son propre pays : chaque année, le nombre d'emplois formels créés est très largement inférieur au nombre de jeunes arrivant sur le marché du travail. Une justice où l'action de quelques-uns a fait perdre la confiance de presque tous. Une école où l'on désapprend bien souvent, et où l'on déséduque encore plus ;

- **Un modèle démocratique fortement fragilisé, qui a su rester debout grâce à la résilience des millions de Sénégalais, d'est en ouest, du nord au sud.** Notre précieuse démocratie a vacillé, mais a tenu, Dieu merci. *Hommage au peuple sénégalais, en particulier à sa jeunesse, pour la lutte qu'il a menée pour préserver ce modèle démocratique.* Cette force vitale pour la résistance démocratique, chers jeunes, chers citoyens, nous devons désormais la mobiliser pour le développement du pays.

Toutes ces régressions de notre pays s'illustrent, de la manière la plus dramatique dans la situation que nous avons héritée du régime sortant.

❖ DE L'ETAT DES LIEUX ET MESURES IMMÉDIATES DE REDRESSEMENT

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

Les actes que le Président de la République a posés depuis sa prise de fonction manifestent clairement ce tournant que notre nation se doit de prendre pour restaurer le crédit de l'Etat et de l'administration publique devant le Peuple ainsi que pour redresser toutes les dérives précitées.

En effet, dès sa prise de fonction, il a chargé le Gouvernement de mettre en place un plan d'actions d'urgences dans l'attente de l'adoption du nouveau référentiel des politiques économiques et sociales.

Dans ce cadre, le Gouvernement a enregistré d'importantes réalisations au cours de ces huit (08) derniers mois, qui ont balisé le chemin à la vision d'un « **Sénégal Souverain, Juste et Prospère, ancré dans des valeurs fortes** ».

Nous nous sommes tout d'abord attaqués à la mère des batailles, à savoir l'établissement de la situation de

référence des finances publiques, de l'état des lieux des contrats au niveau des secteurs stratégiques et la reddition des comptes. Bref un Sénégal JUSTE puisque transparent et aux meilleurs standards de la bonne gouvernance.

A cet égard, nous ne pouvions pas nous imaginer un seul instant que le mal était si profond. **L'audit des finances publiques** sur la période du 1^{er} mars 2019 au 31 mars 2024 est à ce point particulièrement révélateur des dérives du précédent régime avec notamment les niveaux du déficit budgétaire et de la dette publique minorés. Cette situation a eu notamment comme conséquence la suspension des financements attendus en 2024 du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale et le gel du programme économique et financier appuyé par le FMI.

Il nous est également apparu indispensable, dans l'environnement laxiste ayant prévalu durant le dernier régime, de procéder à **la revue de tous les contrats signés dans les secteurs stratégiques**, en vue de s'assurer de leur conformité à notre législation, maximiser les retombées économiques et sociales pour notre pays et préserver les ressources pour les générations futures.

Outre ces travaux, **l'exigence de reddition des comptes** a été étendue aux nombreux chantiers payés non achevés (hôpitaux, écoles et universités en construction, maisons de la jeunesse, etc.), aux soupçons de corruption, de surfacturation et de détournements de fonds dans des projets et sociétés d'Etat.

Toujours dans ce registre, il a été procédé à **l'audit des ressources humaines** trouvées sur place par les différents ministres à leur prise de fonction pour traquer tous les recrutements indus sous la forme de personnel contractuel. Pour donner une idée de l'ampleur des pratiques du régime précédent, le Ministère en charge de la Fonction publique a recensé environ 29 000 contractuels recrutés en marge de la réglementation en vigueur.

De même, pour marquer une rupture nette dans le sens de la bonne gouvernance, le Président de la République, le Premier Ministre et l'ensemble des membres du Gouvernement ont procédé à la **déclaration de leur patrimoine** dans les délais fixés.

Enfin, de graves scandales ont été décelés dans la **gestion foncière**, qu'il s'agisse de l'occupation du **Domaine public maritime (DPM)** ou de l'accaparement de terres sans commune mesure, par des privés et des sociétés civiles

immobilières écrans, au niveau des **lotissements de zones foncières**, effectués notamment à Dakar et Thiès en particulier à Mbour 4. De manière plus grave et répréhensible, il a été noté la **prévarication et la privatisation du Patrimoine foncier et bâti de l'Etat**.

Pour rester dans ce registre de la bonne gouvernance, je voudrais également évoquer les avancées majeures enregistrées dans **l'administration de la Justice**, dont le fonctionnement a été notablement instrumentalisé par le régime sortant. Une des réalisations majeures dans ce domaines, au cours des huit (08) derniers mois, a été l'organisation des Assises de la Justice avec la participation inclusive des citoyens.

Les autres réalisations ou initiatives lancées ont trait à la protection des lanceurs d'alerte, la modernisation de l'administration pénitentiaire et la prise en charge judiciaire des dossiers des victimes de la période pré-électorale. A cet effet, en plus de l'inscription budgétaire de crédits destinés aux victimes, il sera proposé à votre auguste assemblée, dans les semaines à venir, **un projet de loi rapportant la loi d'amnistie votée le 6 mars 2024 par la précédente législature** ; pour que toute la lumière soit enfin faite et les responsabilités situées, de quelque bord qu'elles se situent.

Il ne s'agit pas ici de chasse aux sorcières, encore moins de vengeance, car aucun sentiment de revanche ne nous anime ; loin de là. Il s'agit simplement de justice, pilier sans lequel aucune paix sociale ne peut être garantie.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

La vision d'un « **Sénégal Souverain** », a été prise en charge dès la formation du Gouvernement avec notamment l'exigence de défendre (en tout premier lieu) les intérêts du Sénégal et de ne plus jamais nous laisser dicter notre conduite dans la gestion des affaires publiques et la défense du citoyen sénégalais.

Il en est pour preuve **les positions ouvertement affichées par Monsieur le Président de la République dans les instances internationales**, que ce soit à la tribune des Nations Unies, au Forum mondial pour la souveraineté et l'innovation vaccinales, au Sommet des Jeux olympiques du développement durable, aux réunions de l'Organisation de la Coopération islamique. Nous militons pour un rééquilibrage de la gouvernance mondiale et le respect des valeurs universelles de paix et de droits de l'homme, en particulier la fin du génocide à Gaza et la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien.

Au plan interne, la **célébration du 80^{ème} anniversaire du Massacre des tirailleurs sénégalais à Thiaroye le 1^{er} décembre 1944**, a été l'occasion d'affirmer notre exigence de souveraineté dans le rétablissement des faits tronqués, maquillés et cachés depuis 80 ans.

Le non-renouvellement à l'expiration de son délai, le 17 novembre 2024, des **accords de pêche qui liaient le Sénégal à l'Union Européenne** marque également notre volonté unilatérale de défendre les intérêts de notre pêche artisanale, de notre armement national et de notre industrie locale de pêche.

Concernant la **souveraineté monétaire** de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), notre Gouvernement a eu des échanges avec la BCEAO sur l'état et les perspectives de mise en œuvre de la réforme du Franc CFA.

S'agissant de la **souveraineté en matière de défense**, le Président de la République a annoncé la fermeture prochaine des bases militaires étrangères au Sénégal.

Enfin, pour ce qui est de la **politique étrangère du Sénégal**, les nouvelles bases ont été jetées, à savoir le retour à l'orthodoxie dans la représentation diplomatique sénégalaise à l'étranger avec l'accréditation de diplomates de carrières

ainsi que le focus mis sur le renforcement des liens de coopération avec les pays africains.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

Le renouveau du Sénégal aux plans intérieur et extérieur ne peut réussir sans une **administration publique efficace et dotée éthique et de déontologie** ainsi que des sociétés publiques et parapubliques régies par une stricte gouvernance financière.

Cela a été martelé par le Président de la République et suivi d'actions, à l'issue du premier Conseil des Ministres, avec sa lettre transmise le 08 avril 2024, individuellement à chaque agent de l'Etat, pour les inviter à la droiture, la probité et l'exemplarité, toujours au travers des principes de « **JUB, JUBAL, JUBANTI** ».

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

Nous avons écouté et compris la demande citoyenne pour une meilleure gouvernance du pays, mais nous avons également accordé une priorité au cours des huit derniers mois à la demande sociale des Sénégalais, qui veulent une meilleure qualité de vie.

A cet égard, **nous nous sommes attaqués à la Vie chère** en mettant en place, dès le mois de juin 2024, dans un contexte de finances publiques en détresse, des mesures de réduction des prix de **denrées de première nécessité**.

Concernant **le coût du carburant et de l'électricité**, les mesures utiles ont été prises pour le rétablissement de l'orthodoxie dans la passation des marchés d'approvisionnement en hydrocarbures et la diversification de leurs sources.

S'agissant du **cadre de vie des Sénégalais**, notre Gouvernement a eu à engager depuis le mois d'avril des fortes initiatives pour (i) la gestion des inondations et les crues, (ii) le fonctionnement régulier du ramassage des ordures par l'apurement des arriérés de paiement dus par la SONAGED aux concessionnaires et (iii) l'organisation mensuelle d'une journée SETAL SUNU REEW. S'agissant en particulier de la gestion des inondations et des crues, des sommes conséquentes ont été dégagées pour y faire face, nous amenant à demander un audit du Programme Décennal de Gestion des Inondations (PDGI) et du Programme d'Assainissement des Dix Villes qui ont englouti respectivement 285 milliards de FCFA et 77 milliards de FCFA, sans résultats tangibles.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

Dans le domaine de **l'équité sociale**, préoccupation prioritaire pour le Gouvernement, nous nous sommes attelés à gérer l'impact des contraintes de finances publiques sur le **paiement des bourses de sécurité familiale** avec l'apurement des arriérés prévu au cours du premier trimestre 2025.

L'équité sociale s'est également manifestée sur tout le territoire national à chaque fois que des catastrophes naturelles ou des accidents sont remarqués, par des **appuis financiers et en nature** notamment à la suite des inondations, des crues des fleuves Sénégal et Gambie, des accidents routiers.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

Mon Gouvernement a pris résolument en charge un maillon essentiel de notre développement économique et social au cours des huit (08) derniers mois, à savoir **le capital humain**, en particulier le secteur de l'éducation et de la formation. Deux conseils interministériels ont été consacrés à la préparation des examens et concours ainsi qu'à la rentrée scolaire 2024/2025.

D'importantes décisions ont été prises à l'issue de ces conseils, parmi lesquelles la résorption du déficit d'enseignants, l'élimination progressive des abris provisoires, la prise en charge de la problématique du défaut de pièces d'état civil des élèves, le paiement des primes et indemnités d'examens. Mon Gouvernement se préoccupe fortement des taux d'échecs élevés au CFEE (34,5 %), au BFEM (26 %) et au Baccalauréat (49,5 %). Cela signifie qu'une proportion significative de nos enfants quitte l'école sans un diplôme correspondant à leur cycle scolaire. Nous devons y remédier.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, le défi majeur en cours de prise en charge est la transformation systémique du secteur, avec la mise en place imminente d'un Comité de pilotage chargé de proposer au Président de la République des mesures pertinentes à cette fin. D'ores et déjà, les actions requises pour le rétablissement du calendrier universitaire et la pacification de l'espace universitaire ont été engagées.

Les actions en direction de **la jeunesse et de la promotion de la citoyenneté** n'ont pas été en reste depuis avril 2024, avec l'organisation des vacances agricoles, le repositionnement du service civique et du volontariat au

niveau de la Primature pour plus d'impact et la systématisation du concept Armée-Nation dans tous les domaines d'activités appropriés.

Dans le **domaine du Sport**, nous avons soutenu les compétitions dans les disciplines phares et pris résolument en charge l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2026.

Dans le **secteur de la santé**, la préoccupation principale a été de garantir la continuité de service et la qualité de l'accueil dans les services hospitaliers, ainsi que de passer en revue le programme de construction d'hôpitaux qui souffre de beaucoup d'actes de mauvaise gestion.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

Notre Gouvernement s'est appesanti également, au cours de ces huit (08) derniers mois, sur les problématiques d'approvisionnement en eau potable, les questions environnementales et les infrastructures de transport.

Concernant l'approvisionnement **en eau potable**, nous avons fermement engagé la résolution des insuffisances dans la gestion de l'hydraulique rurale et urbaine, avec notamment des directives pour mettre un terme aux

incongruences caractérisées de la traversée de zones rurales non desservies en eau potable par des canalisations d'eau destinées aux villes.

Dans le **domaine de l'environnement**, mon Gouvernement a pris des mesures fortes avec la suspension jusqu'au 30 juin 2027, des activités minières autour de la rive gauche du fleuve de la Falémé, sur un rayon de cinq cents mètres.

Dans le domaine des **infrastructures physiques**, mon Gouvernement a réalisé un état des lieux des programmes et projets de constructions d'infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires. Cet état des lieux a révélé certaines dérives et des intérêts sacrifiés de l'Etat du Sénégal.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

Tous ces rappels m'ont paru utiles pour prendre la mesure des immenses défis déjà relevés par notre Gouvernement en si peu de temps, mais aussi des obstacles majeurs à franchir pour un « **Sénégal prospère** ».

Au cours des huit (08) derniers mois, le principal handicap auquel a été confronté mon Gouvernement est l'héritage de la gestion d'un pays au milieu du gué, à l'image d'un bateau

à bout de carburant dans une mer agitée. Il nous fallait à la fois, **déconstruire** les mauvais choix, attelages et agencements, **redresser** les manquements et choix malencontreux et **construire** les fondations du nouveau Projet.

Ardue fut la tâche dans un contexte de fortes attentes de l'ensemble des agents économiques et des partenaires.

Notre Gouvernement a donc pris le pari de la transparence et de l'arbitrage entre les besoins multiformes et complexes.

Nous avons ainsi procédé **à l'apurement des arriérés de paiement** sur les engagements de l'Etat au titre des trois précédentes campagnes agricoles (73 milliards de FCFA) et sur les autres engagements de dette intérieure. Nous avons soutenu les entreprises publiques en difficulté dans l'attente de leur restructuration (Dakar Dem Dikk, Air Sénégal, La Poste, SAPCO, etc.). Nous avons aussi soutenu la campagne de production agricole 2024 en intrants (subvention de 120 milliards). Nous avons également procédé, en rapport avec les acteurs, notamment le CNIA, au relèvement du prix plancher d'achat des arachides pour le porter de 280 FCFA à 305 FCFA le kilogramme.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables députés,**

Nous voilà à quelques encablures de la clôture de l'exercice budgétaire 2024, avec une **Loi de finances rectificative** de vérité et de transparence, gage de notre engagement de « dire toujours la vérité à notre Peuple, rien que la Vérité, toute la Vérité ».

Nous n'avons pas pu tout faire, satisfaire tout un chacun malgré notre extrême conscience de l'impact sur les opérateurs économiques qui ont eu à contracter avec l'Etat, avant l'arrivée au pouvoir de notre régime. Certains d'entre eux sont malheureusement à tout le moins co-auteurs avec l'Etat des dérives constatées, en acceptant d'exécuter des marchés par anticipation. Nous évaluerons la situation de chacun et procéderons aux paiements, selon les moyens de l'Etat durant l'année 2025.

Nous avons également lancé des audits fiscaux pour lutter contre **la fraude fiscale et l'évitement fiscal**.

Cet exercice de déconstruction, redressement et construction nécessite un **dialogue social fécond**. Dans ce cadre, sur les directives du Président de la République, nous avons établi une situation de référence des revendications sociales que nous traiterons dès le début de l'année 2025,

au travers de rencontres avec les organisations syndicales. Le maître mot sera un exercice de vérité et de responsabilité, en s'accordant sur ce qui est réaliste et supportable par l'Etat, de ce qui est hors de la portée des moyens publics et, donc, à surseoir jusqu'à meilleure fortune.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

Ces huit (08) derniers mois ont également été consacrés à un Sénégal « ancré dans des valeurs fortes », qu'elles soient culturelles ou religieuses.

Dans le **domaine de la culture**, nous avons renforcé les acquis et engagé des réflexions pour le renouveau culturel du pays. Nous avons également répondu à une vieille doléance des artistes en adoptant, en octobre 2024, un décret sur la rémunération de la copie privée. Nous avons aussi préservé, en l'achetant, la bibliothèque de l'ancien Président Léopold Sédar Senghor qui avait été mise aux enchères.

Dans le **domaine religieux**, nous avons créé une Direction des Affaires religieuses et de l'insertion des diplômés en langue arabe. Nous avons également assuré le soutien habituel aux principales manifestations des confréries

religieuses musulmanes et de l'église catholique. Nous avons continué de magnifier la belle communion des différentes composantes religieuses de la Nation, dans la tolérance et le respect mutuel.

Enfin, **dans le domaine de la presse**, mon Gouvernement a procédé à la restructuration du secteur des médias, avec le retour à l'orthodoxie en matière de déclaration d'activités et le respect des préconisations légales et réglementaires.

❖ DES RUPTURES A POSER

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

L'état des lieux dressé ci-dessus est particulièrement grave.

Notre ambition de mettre le Sénégal sur une nouvelle trajectoire n'est pas compatible avec ces méthodes du passé. Là-dessus, nous avons reçu du peuple sénégalais un mandat clair : la RUPTURE. Un changement profond de paradigme dans les politiques publiques s'impose, aussi bien dans le contenu que dans la méthode.

Dans ce cadre, notre gouvernement a opté pour sept **(7) ruptures majeures**, dont les premières applications se sont traduites, depuis le mois d'avril 2024, par des avancées concrètes et des réalisations tangibles.

- **La première, c'est le retour de l'ambition** : nous sommes capables de nous développer, et nous ne le ferons que par nous-mêmes. L'histoire sur les 2 derniers siècles fleurit d'exemples de Nations qui ont su en une à deux générations passer de la pauvreté absolue au développement, où du « tiers au premier monde » pour citer

l'ancien Premier Ministre de Singapour Lee Kwan Yew. Voilà l'ambition que nous avons pour notre pays. Pour cela, nous devons commencer par nous regarder autrement, pour croire en nous-mêmes : 3 siècles de traite, d'asservissement et de dépendance ont sournoisement diffusé un « complexe du colonisé ». Nous devons en sortir et inculquer à nos enfants une culture de fierté et d'ambition. Nous devons en outre sortir de la défiance mutuelle et voir l'avenir en confiance. Nous devons avoir une confiance paisible mais inébranlable en nous-mêmes et au génie de notre Peuple : confiance en nos compétences locales pour penser notre développement, confiance en notre secteur privé national, dans le cadre d'un patriotisme économique réfléchi, stratégique et assumé, pour valoriser pleinement nos ressources locales et développer des moteurs de croissance endogènes et compétitifs.

- **La seconde rupture est celle du passage d'une logique d'urgences et de saupoudrage à court terme à une logique de vision et de planification à long terme :** Si nous voulons être développés dans une (1) à deux (2) générations, c'est maintenant qu'il faut définir ce que nous voulons devenir, et commencer pas-à-pas, mandat après mandat, à poser les briques successives vers ce Sénégal de

demain. Nos classes politiques ont pris l'habitude de faire miroiter des miracles d'ici la prochaine élection. Comme nous avons des élections, tous les deux (2) à cinq (5) ans, la vision et l'action sont focalisées sur le court terme. Les trésors de ressources financières, humaines et de temps mobilisés de façon non-coordonnée dans la recherche d'effets spectaculaires du jour au lendemain, nous font fatalement retomber, tel Sisyphe, au pied de la montagne, avec notre fardeau toujours plus lourd, et nos forces toujours moins vives, de la vanité de nos efforts. Dès lors, en lieu et place d'une vision ambitieuse, construite progressivement et méthodiquement, nous voyons une ribambelle de projets, d'urgence parfois douteuse, qui poussent comme des champignons et évoluent au fil de l'actualité et des inaugurations sur catalogue. Au final, l'action publique se résume essentiellement à du saupoudrage : elle mobilise le temps et l'énergie de nombreux acteurs, coûte cher, mais a peu d'impact. Les citoyens n'en sont pas dupes, au demeurant, même si les leviers d'actions contre cette gabegie leur manquent. Ne nous y trompons pas, en votant massivement pour le PROJET, c'est bien cette culture politicienne du saupoudrage de courte vue que les Sénégalais ont rejeté avec fracas. Ils savent que rien de

solide, pour leur avenir et l'avenir de leurs enfants, ne se fera sans une vision ambitieuse, une planification sérieuse et une exécution rigoureuse. Ainsi, en rupture avec cette culture, notre gouvernement définira de façon précise le Sénégal que nous voulons pour demain, non pas en nous confinant à deux (2) ans, cinq (5) ans, ou la prochaine élection, mais armés d'une vision à vingt-cinq (25) ans, qui nous permette de nous attaquer de façon résolue aux batailles prioritaires pour sa mise en œuvre. Par ce moyen seulement, nous pourrons apporter des réponses sérieuses et durables aux aspirations des Sénégalais, en en finalisant certaines, en en initiant d'autres, et passant le témoin de génération en génération, en nous étant assurés que des fondements solides sont en place et les jalons posés. Pour chacune de ces batailles, notre gouvernement communiquera de façon honnête, transparente et responsable avec les citoyens. L'obsession de la prochaine élection, les pressions politiques du moment ne doivent pas dévier les actions sur le court terme et produire des effets détournés dans la conduite de politiques et de décisions qui exigent une vision à long terme. C'est maintenant qu'il faut redonner au PLAN son rôle et sa dimension « Diaïste ». Ainsi, l'Agenda national de Transformation, désormais unique référentiel de nos

politiques publiques, élaboré en seulement six mois, entièrement par des compétences nationales, sera opérationnalisé à travers un Master Plan de dix (10) ans, qui déterminera les choix de politiques sectorielles, et un Plan d'Actions Quinquennal, qui encadrera rigoureusement la programmation et l'exécution budgétaire.

- **La troisième rupture est celle d'une logique de dépenses à une logique de résultats.** Le sentiment largement diffusé aujourd'hui, c'est que l'impact d'une activité se mesure aux montants dépensés. Il y a toujours des inondations ? Pourtant nous avons dépensé des milliards ! L'agriculture sénégalaise va mal ? Mais non, regardez tout ce qu'on a dépensé en subventions et en machines ! Cette culture apparaît dans toute l'ironie de sa splendeur lorsqu'on présente un budget de 7 000 milliards de FCFA comme une prouesse. Ce qui compte, ce n'est pas de dépenser des milliards, c'est de bien dépenser, pour changer dans les faits, et pour le mieux, la vie de chaque Sénégalais. Ainsi, notre gouvernement travaillera à réorienter notre administration vers une culture de résultat. Notre priorité, ce ne sera plus combien de milliards ont été dépensés, mais bien l'impact relatif de chaque franc dépensé. Nous allons bâtir un État sénégalais capable, avec

moins de faire mieux. Du reste, cette logique du résultat et de l'impact ne sera pas seulement valable pour les dépenses issues de nos ressources publiques, elle le sera tout autant pour les ressources issues de nos partenaires au développement.

A cet effet, nous avons commencé à mettre en place un nouveau dispositif d'identification et de sélection des investissements publics, en évitant d'engager des opérations d'investissements que le secteur privé pourrait et devrait réaliser. Dans cette perspective, la politique de partenariats de type public-privé (PPP) sera repensée, pour corriger les déséquilibres et imperfections constatés au cours de la dernière décennie.

Une attention particulière sera apportée au coût unitaire, en redéfinissant la politique de commande publique et en retenant partout des prix de référence. La qualité des ouvrages et les délais de livraisons de la commande publique deviendront des normes que tout contractant devra respecter. Par-dessus tout, la transparence devra être de rigueur dans le choix des entreprises contractantes, qui devront remplir toutes les exigences de qualifications et d'expériences requises.

- **La quatrième rupture : d’une logique de gestion partisane à une logique de participation citoyenne.** Notre ambition pour le Sénégal ne peut réussir sans une adhésion durable des populations, sans la participation de tous à la construction commune d’un « Sénégal nouveau ». En votant pour le PROJET, les Sénégalais ont également rejeté cette façon de faire de la politique, où l’on proclame la main sur le cœur que la PATRIE viendra avant le PARTI, et où chaque acte posé démontre le contraire. Nous ne voulons plus d’une gestion du pays qui se résume à la gestion partisane d’une clientèle politique. Nous ne voulons plus d’un pays où les richesses sont accaparées par un clan. Nous voulons au contraire un Sénégal où les ressources du pays sont gérées au profit de tous, et où le mérite est plus important que l’appartenance familiale, ethnique ou politique.

- **La cinquième rupture consacre le passage d’une gestion centralisée à outrance à une logique de gestion déconcentrée, disons territorialisée.** En effet, notre ambition pour le Sénégal ne pourra être réalisée sans une gestion plus proche des territoires.

Faire reculer le centralisme au profit de la gestion de proximité. Notre action sera, dès lors, de procéder à de profondes réformes en matière de décentralisation, de

fiscalité et de gestion budgétaire entre autres, afin de libérer le potentiel de nos terroirs.

Au sein de ces pôles, les villes-épicentres seront au cœur de la nouvelle stratégie ; elles bénéficieront d'investissements conséquents en matière d'eau et d'assainissement, d'électrification, de gestion des déchets, d'infrastructures de transport et numérique et j'en passe.

Dans la même foulée, la décentralisation sera approfondie, en renforçant les compétences, les capacités et les moyens financiers des collectivités territoriales. La charte de la déconcentration sera intégralement mise en œuvre, afin de rapprocher l'Administration des usagers du service public.

La sixième rupture consiste à bannir la logique d'accaparement au bénéfice d'une minorité au profit d'une logique d'équité et de justice. La reddition des comptes, puisque c'est de cela qu'il s'agit, ne doit plus être perçue comme une exception aux règles de gestion de la chose publique, mais plutôt un principe de transparence et une exigence de gouvernance.

Nous nous inscrirons dans ce cadre, aussi bien pour l'audit de l'utilisation des fonds publics, antérieurement à notre arrivée au pouvoir, que pour la gestion des affaires publiques durant les années de notre gouvernance.

L'Etat veillera à ce que les structures de contrôle et les juridictions compétentes puissent exercer leurs missions respectives, conformément aux lois et règlements, mais également en application des principes de la séparation des pouvoirs et de la présomption d'innocence.

Nous mettrons ainsi en œuvre les conclusions des Assises de la Justice ayant fait l'objet de consensus, et poursuivrons les consultations et le dialogue pour bâtir un pacte social durable. Nul ne pourra désormais se prévaloir d'une proximité partisane pour accéder à des faveurs indues ou se protéger de sanctions méritées. Chaque talent national sera promu, en ne tenant compte, ni de son origine, ni de sa religion, ni de son appartenance partisane.

Enfin, la septième rupture implique le passage d'une Administration bureaucratique à une Administration moderne et performante. L'Administration doit être le fer de lance de la conduite du changement auquel nous invite le Chef de l'Etat. Elle sera plus attentive et orientée vers la satisfaction de l'utilisateur. Le clientélisme y sera aboli.

Conformément à l'invite du Chef de l'Etat aux agents de l'Administration, chaque agent de l'Etat, à quelque niveau qu'il soit, devra faire sien ce nouveau paradigme d'une Administration performante et moderne. A cet effet, le

Gouvernement engagera les réformes idoines pour doter les services administratifs de capacités humaines qualifiées et motivées, ainsi que des moyens de fonctionnement liés, tout en amplifiant la lutte contre les gaspillages dans les dépenses courantes. La corruption et la concussion seront combattues sans faiblesse, en commençant par accélérer l'automatisation des procédures administratives.

Nous avons déjà entrepris de bâtir une Administration publique autour des principes de probité et d'intégrité autour du « **JUB, JUBAL, JUBANTI** ».

❖ LE CAP 2025-2029

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

Les ruptures que je viens d'évoquer guideront notre Stratégie opérationnelle pour les cinq (5) prochaines années.

Pour cela, **notre premier devoir est de traduire la Vision du Chef de l'Etat de façon concrète**, pour qu'elle soit partagée et que chaque Sénégalais soit fier d'en parler, soit fier chaque jour d'y apporter sa pierre.

D'abord, un **Sénégal souverain**, sera une réalité tangible si nous nous en donnons les moyens, en matière économique, énergétique, alimentaire, pharmaceutique, scientifique, technologique et sécuritaire.

Un **Sénégal juste** repose sur une véritable paix sociale, une nation où règnent la justice, l'équité, l'unité et la cohésion nationale.

Un **Sénégal prospère** implique de tripler le revenu par habitant pour rejoindre la catégorie supérieure des pays à revenu intermédiaire. Cette ambition sera réalisée grâce à une croissance annuelle minimale de 6,5 % sur 25 ans, qui transforme qualitativement la vie des populations.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

L'Agenda national de Transformation se décline en quatre (4) axes, à savoir :

- Axe 1 : Une Economie compétitive ;
- Axe 2 : Un Capital humain de qualité et équité sociale ;
- Axe 3 : Un Aménagement et un Développement durables ; et
- Axe 4 : Une Bonne gouvernance et un engagement africain.

A- PREREQUIS

Les conditions de succès de cette vision reposent sur des prérequis relatifs à la présence d'un État stratège sachant anticiper les mutations, planifier les actions, réguler efficacement et dans la transparence, les politiques publiques.

Ces prérequis ne sont toutefois pas des conditions suffisantes dans le cas des pays en développement comme le Sénégal, fortement dépendants des flux de financements et d'investissements étrangers. **Il leur faut impérativement résoudre cette problématique de dépendance** en relevant sensiblement leurs capacités de mobilisation de ressources

internes au travers de la politique fiscale, l'approfondissement du marché du crédit bancaire et du marché financier, mais surtout la promotion de mécanismes alternatifs de financement.

Concernant la politique de relèvement sensible des recettes de l'Etat :

La fiscalité est certainement le maillon le plus important de la politique budgétaire. Cependant, le Sénégal peine à mobiliser de manière optimale les recettes fiscales, principal instrument de financement souverain. Aujourd'hui, nous sommes à un taux de pression fiscale d'un peu moins de 18 %, en deçà donc du ratio de 20 % fixé par le critère de convergence de l'UEMOA.

Notre ambition est d'atteindre et de maintenir un taux de pression fiscale supérieur ou au moins égal à 20 %, ce qui correspondrait à des recettes additionnelles de plusieurs centaines de milliards annuelles.

Ce résultat est largement à notre portée, si notre système fiscal et nos administrations fiscale et douanière qui l'exécutent sont purgés des tares qui plombent leur action.

Il s'agit notamment de juguler le phénomène incontrôlé des niches fiscales avec son corollaire mal ou sous-évalué de pertes de recettes.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

Dans le cadre de l'ambitieuse réforme fiscale que je propose, mon Gouvernement s'engage ici et maintenant à formuler et à mettre en œuvre des mesures fortes de rationalisation des dépenses fiscales, afin de réduire progressivement l'impact des exonérations sur la mobilisation des recettes tout en restaurant des marges budgétaires pour le financement de notre politique économique et sociale.

Notre politique fiscale conciliera le besoin de mobilisation des recettes fiscales à la politique de promotion des investissements dans le pays.

Pour relever ce défi, le Sénégal procèdera à l'évaluation d'impact économique et social des avantages fiscaux au-delà des évaluations budgétaires habituelles. Aujourd'hui, l'analyse des données sur les dépenses fiscales donne l'impression d'une générosité sans contrôle de l'État pour des résultats dont l'efficacité n'est pas démontrée. Ces

dépenses évaluées, sur la période 2019-2022, s'élèvent à 2.232 milliards de FCFA.

Cet exercice devrait être un instrument de pilotage permettant d'apprécier l'efficacité et l'efficience des dépenses fiscales.

- Ainsi, nous élargirons le périmètre de l'évaluation des dépenses fiscales (mesures recensées et évaluées) à travers l'audit exhaustif de toutes les mesures tendant à baisser le poids de la fiscalité pour une activité économique ou une catégorie socio-professionnelle de citoyen-contribuables.
- Une nouvelle matrice des mesures dérogatoires **devra** être dressée à fin décembre 2025.

Le Gouvernement travaillera également sur la rationalisation des exonérations relatives :

- à l'impôt sur les sociétés des cimenteries ;
- à l'impôt sur le revenu, notamment par une réactualisation du barème progressif ;
- aux consommations de la tranche sociale des livraisons d'eau et d'électricité pour ne viser que les consommateurs les plus défavorisés.

Les nombreuses conventions fiscales conclues par le

Sénégal seront également examinées.

Au terme des divers recoupements, à ce jour, le Sénégal disposerait de **dix-huit (18)** conventions fiscales bilatérales **en vigueur**. Cette politique est un véritable boulevard à la fraude et l'évasion fiscales.

C'est pourquoi, conformément aux directives du Président de la République, nous procèderons au retrait du Sénégal de toute convention bilatérale avec un paradis fiscal et renégocierons les clauses défavorables des conventions conclues avec des États à fiscalité normale (c'est le cas notamment des conventions de non double imposition avec certains pays).

Nous lancerons le chantier de la rationalisation des mesures dérogatoires éparpillées dans plusieurs textes (Code minier, Zones franches industrielles, régime de l'entreprise franche d'exportation, Code pétrolier, Code des télécommunications, Code des investissements, etc.), et leur rapatriement dans un seul corpus qu'est le Code général des Impôts, qui sera un chantier prioritaire.

Monsieur le président de l'Assemblée nationale

Honorables Députés

En plus de ces mesures, il sera procédé à une vaste réforme du Code général des Impôts en agissant inversement sur les taux et l'assiette d'imposition. Pour nous, élargir l'assiette fiscale, tout en abaissant graduellement les taux d'imposition moyen, est la stratégie appropriée pour parvenir à une fiscalité efficace et équitable.

Pour ce qui est de l'assiette, par exemple, la correcte fiscalisation de secteurs à fort potentiel tels l'immobilier, le foncier et l'informel est un impératif budgétaire prioritaire.

Par ailleurs, nous procéderons à la réinstauration du dispositif de contrôle et de taxations des appels entrants supprimé en 2012, juste quelques mois après l'arrivée au pouvoir du précédent Président de la République.

Initialement, la taxation sur les appels entrant devait permettre à l'Etat d'engranger des recettes parafiscales de l'ordre de 50 milliards de FCFA par année. Ce cadeau fiscal bien généreux ne se fondait sur aucun argument techniquement documenté et économiquement justifié, si ce n'est le respect d'engagements de campagne auprès du patronat étranger du secteur des télécommunications

Ce renoncement a fait perdre au Trésor public des centaines de milliards FCFA, de 2012 à 2024.

Mon Gouvernement s'engage, dès ce premier trimestre 2025, à remettre sur la table cette question. Une étude documentée, impliquant toutes les parties prenantes (Ministère en charge Télécommunications, Ministère en charge des Finances, ARTP, Direction générale des Impôts et des Domaines, Opérateurs de téléphonie, Associations consoméristes) sera réalisée. Sur cette base, une nouvelle réglementation instituant un système de contrôle et de taxation des communications téléphoniques internationales entrant en République du Sénégal sera adoptée.

Un accent sera consacré à la formation des administrations pour leur permettre de pouvoir faire face aux opérations complexes d'évasion, notamment les opérations transfrontalières (prix de transfert, montages abusifs et autres), qui appauvrissent le pays de ressources précieuses pour le financement de son développement.

Enfin, nous lutterons farouchement contre les pratiques permissives, corruptrices et dommageables à l'intérêt national telles que celles consistant en des manipulations du code général des impôts pour y introduire des dispositions comme les remises gracieuses aux entreprises, ou la

procédure de l'arbitrage fiscal permettant au ministre chargé des Finances, de renoncer à des recettes fiscales votées par l'Assemblée nationale au nom du peuple sénégalais.

S'agissant de la Douane, le système de dédouanement du Sénégal étant *ad valorem* (basé sur valeur transactionnelle des marchandises (article 18 du Code des Douanes)), il entre souvent en contradiction avec la volonté de l'Etat d'élaborer des politiques de soutien au pouvoir d'achat des populations qui nécessitent l'adoption de méthodes *ad hoc*, discutées avec les acteurs institutionnels et les opérateurs économiques, pour arrêter un niveau de dédouanement qui satisfait cet impératif. D'où la nécessité d'une révision du Code des douanes pour intégrer la possibilité légale d'adopter pour une liste limitative de produits considérés comme essentiels (fixée annuellement par arrêté du ministre en charge du budget), un système de dédouanement spécifique à l'importation.

Sur le plan de la transparence dans les lieux d'exercice du pouvoir de l'agent public, il sera procédé à l'ouverture des espaces de travail, surtout dans les bureaux de dédouanement (*open space*). En effet, les efforts consentis en matière de dématérialisation des procédures, au lieu de créer un environnement nouveau marqué par un traitement

sans papier et sans usager, ont laissé les pratiques « corruptogènes » perdurer en l'absence d'une modification indispensable de l'espace de travail. Pourtant, un pays voisin comme la Gambie a adopté le système des *open space* pour les agents chargés du traitement et de la vérification des déclarations dans les bureaux de dédouanement.

Les chantiers ambitieux en matière de digitalisation des procédures douanières et des formalités du commerce extérieur, vont être accompagnés d'une réforme des structures portant notamment sur les bureaux de dédouanement hérités de la colonisation et ne répondant plus aux exigences moderne du service à l'utilisateur.

Nous renforcerons le programme de modernisation de l'administration des douanes (PROMAD), particulièrement dans ses aspects surveillance du territoire douanier et lutte contre la criminalité transnationale. L'environnement sécuritaire et la recrudescence des divers trafics justifient la montée en puissance d'une administration dont le champ d'action est la frontière. Il s'agit de digitaliser la surveillance douanière avec l'érection d'un centre de commandement des opérations qui intègre les outils les plus modernes de suivi d'abord de l'action du service sur l'étendue du territoire (suivi des moyens humains et matériels pour l'efficacité et la

transparence), mais également du mouvement des expéditions et autres cargaisons (éviter les détournements de destination préjudiciables au Trésor public), et enfin, avoir un regard permanent sur les points névralgiques de la frontière (vidéosurveillance, utilisation de drones en appui à des unités avancées qui serviront également au partage de renseignements avec les autres FDS). Mon gouvernement fera le nécessaire pour mobiliser et mettre en place le financement nécessaire à cet ambitieux projet déjà ficelé.

La **rationalisation du train de vie de l'Etat** constitue un autre pilier important du travail gouvernemental. Les dépenses relatives au train de vie de l'Etat représentent, en 2024, 16 % du PIB et 53 % des dépenses totales de l'Etat, ce qui laisse peu de marges pour la prise en charge des investissements publics.

S'agissant de la masse salariale, il sera réalisé un **audit du secteur public** ainsi que du régime indemnitaire. Il y est recherché plus de performance, mais également plus de transparence et plus d'équité dans les recrutements, les promotions et les traitements salariaux.

Toute proposition de recrutement de nouveau personnel devra être accompagnée d'une fiche d'évaluation du besoin,

en identifiant clairement la valeur ajoutée créée, considérant les ressources disponibles.

Nous mettrons en œuvre, dès 2026, un budget à base zéro ; ce qui nous donnera l'occasion de traquer toutes les niches de gaspillages qui figurent, année après année, dans les dépenses courantes, sous la rubrique intitulée « services votés ». Les mesures nouvelles des budgets-programmes seront également minutieusement étudiées.

Dans la même veine, des **audits organisationnels** seront menés dans les différents services publics, afin de rationaliser, dans tous les domaines, l'architecture et la structuration des administrations, agences et entreprises publiques et parapubliques.

La mise en place d'un système de **centralisation des achats de mobiliers et des fournitures** permettra de rationaliser la commande publique et de faire des économies substantielles, tout en privilégiant systématiquement le mobilier national dans le choix.

Les mesures de rationalisation des dépenses courantes s'accompagneront d'une amélioration de **l'efficacité dans le choix et dans l'exécution des investissements publics**. Désormais, l'inscription d'un projet d'investissement dans le budget devra préalablement et systématiquement passer par

les processus de maturation et être présenté devant un Comité national de sélection des investissements publics, afin de s'assurer, notamment, de son alignement à la Vision Sénégal 2050 et de sa soutenabilité budgétaire.

Dans cette même veine, le potentiel national d'économie d'énergie, évalué à 28 % des consommations énergétiques du pays (dont 36% pour le sous-secteur de l'électricité, 18% pour celui des hydrocarbures et 40% pour les combustibles de cuisson), sera exploité à fond pour les marges qu'il permettra de dégager sur le coût des subventions d'État et sur la consommation énergétique de l'administration (évalué à 15%) ; en plus des effets positifs induits sur le portefeuille des ménages et les capacités de la SENELEC (320 GWh à moyen terme, 2.587 GWh à long terme et un écrêtement de la pointe du réseau électrique de 441 MW).

Ces réformes seront difficiles mais elles constituent le socle de notre nouvelle gouvernance budgétaire et financière. Elles nous permettront de nous projeter dans une **nouvelle trajectoire budgétaire**, qui alliera une consolidation progressive vers un déficit budgétaire de 3 % dans un horizon d'au maximum trois (3) ans, et une prise en charge maîtrisée des investissements structurants et de soutien à la production, ainsi que des dépenses sociales et climato-

sensibles. Conséquemment, l'encours actuel de la dette publique, qui a atteint des proportions difficilement soutenables, devra être ramené sous la barre des 70 % au plus tard en 2029.

Monsieur le président de l'Assemblée nationale

Honorables députés

Je demeure convaincu, qu'il ne peut y avoir de développement sans investissements domestiques en monnaie locale. C'est fort de ce constat, que mon Gouvernement compte faire de la promotion des mécanismes innovants de financement le principal levier de mobilisation de ressources domestiques auprès des ménages, des entreprises non financières et des investisseurs institutionnels.

En ce qui concerne les ménages, la stratégie de mobilisation des financements nécessaires à l'exécution des programmes et projets de la SNDS 2025-2029 intégrera l'intérêt à susciter auprès des Sénégalais pour leur participation financière à l'effort de transformation structurelle du pays. À cet égard, **un recours sera fait aux Organismes de Placement Collectif (OPC) de types conventionnel ou islamique** selon les préférences des épargnants sénégalais.

Ces OPC pourront souscrire à (i) des obligations et Sukuks dits « Patriotes » émis par le Trésor public, ou par des sociétés de projet pour les grands travaux figurant dans le Référentiel, (ii) des actions de sociétés publiques ou parapubliques, soit dans le cadre de la constitution de leur capital social, de leur augmentation ou de l'ouverture de leur capital social (iii) au rachat d'une partie des actions détenues par des entités étrangères dans des sociétés de droit sénégalais dans le cadre de la politique de souveraineté nationale.

Pour les personnes physiques disposant de capacités substantielles d'épargne et les entreprises sénégalaises désireuses de se positionner dans la participation au financement des grands travaux d'investissement, des opérations de souveraineté économique (telles que les rachats de parts d'entreprises étrangères) ou dans la souscription aux augmentations de capital et à la cession de parts de capital de l'Etat dans des entreprises publiques et parapubliques, il leur sera offert la possibilité de participer à des Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA).

Concernant les investisseurs institutionnels publics nationaux, l'accent sera mis sur l'épargne longue qu'ils détiennent en la canalisant dans le financement des

programmes de la SNDS 2025-2029 financés sous la forme de Project-finance. Il s'agit notamment de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), du Fonds national de retraite et du FONSIS. Les caisses de retraite privées nationales et les sociétés d'assurance seront également sollicitées dans la structuration du financement de ces projets.

A cet égard, conformément aux dispositions de loi n° 2017-32 modifiant la loi n° 2006-03 relative à la CDC, des mesures urgentes seront prises en vue du strict respect par les entités assujetties au titre du dépôt à la CDC des fonds qu'elles détiennent, en particulier les notaires et certains concessionnaires.

S'agissant **de l'approfondissement du marché du crédit bancaire**, le relèvement à 20 milliards de FCFA du capital social minimum des banques au plus tard en janvier 2027, devra renforcer les capacités de prêts des banques notamment au secteur privé. Pour ce qui est des banques à capitaux publics majoritaires, notamment La Banque Agricole, la BNDE, la BHS et la BRM, mon Gouvernement compte notablement augmenter leurs capacités de financement au profit du secteur privé, en renforçant leurs fonds propres à la mesure des ambitions du Plan quinquennal pour les secteurs desservis en financement que

sont le secteur primaire, les PME, PMI et TPE ainsi que l'habitat social.

Le **secteur de la microfinance** sera également davantage mis à contribution dans le financement de l'artisanat, de la formalisation du secteur informel et de l'agriculture.

Les **mécanismes financiers publics de promotion et de garantie du financement** des secteurs jugés prioritaires par le Gouvernement, seront mis en synergie avec une répartition claire des rôles et une meilleure articulation des interventions en fonction des cibles.

Enfin, les **mécanismes de financement verts** seront déployés pour tout projet ayant une composante de durabilité.

Monsieur le président de l'Assemblée nationale
Honorables députés

L'emphase mise sur l'impérieuse nécessité de créer les conditions endogènes d'agir d'abord sur notre potentiel marginal de mobilisations de ressources domestiques, constitue la meilleure garantie d'une résilience aux chocs pouvant affecter les financements extérieurs auxquels mon Gouvernement continuera de recourir de manière responsable.

L'objectif visé est de diminuer l'exposition au risque de change et de dégager des marges de manœuvre budgétaire pour ramener et maintenir le profil de la dette extérieure à un risque faible. Dans ce cadre, en notre qualité d'Etat membre du FMI et du Groupe de la Banque Mondiale, le recours à ces institutions obéira à leurs qualités respectives de prêteur en dernier ressort notamment en cas de choc sur la balance des paiements et de partenaire stratégique, pour les investissements publics à des taux concessionnels, et privés en particulier pour les PPP. Nous poursuivrons également les excellentes relations avec le Groupe de la Banque Islamique de Développement sur qui nous comptons énormément pour développer nos opérations bilatérales mais aussi en qualité d'institution catalyseur de notre résolution à attirer vers le Sénégal davantage d'investissements privés et publics des pays arabes et islamiques. Nous nous appuierons aussi sur la Banque Africaine de Développement (BAD), partenaire historique du Sénégal mais aussi sur les institutions multilatérales sous régionales (BOAD, BIDC, etc), la BADEA, la BEI ainsi que tous les autres multilatéraux désireux d'intervenir dans le pays.

Mon Gouvernement compte également maintenir les relations bilatérales de partenariats au développement avec

tous les pays qui s'inscrivent dans la ligne de nos choix de politiques économiques et sociales, sans d'autres conditionnalités que celles tenant aux exigences techniques et financières relatives au remboursement de leurs concours financiers.

Par ailleurs, nous continuerons, en cas de besoin, de procéder à des émissions d'euro-obligations et de Sukuks principalement sous la forme de Project finance et, dans une certaine mesure, pour la gestion du risque de refinancement des obligations ou Sukuks échus ou à échoir.

Bref, nous maintiendrons avec la communauté financière internationale et les marchés les meilleures relations possibles, d'une part, dans le respect des intérêts du Sénégal et, d'autre part, avec l'exigence d'une introspection, de leur part, sur les inerties de leurs règles et attitudes qui n'ont pu prévenir la situation désastreuse des finances publiques héritée du régime précédent.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

B – PROGRAMMES ET PROJETS

Nous nous sommes voulu ambitieux, à la mesure certes des attentes des Sénégalais, mais surtout de la conviction ferme

des potentialités de notre pays en ressources naturelles, mais surtout humaines.

Mon Gouvernement s'engage à bâtir **une économie attractive et compétitive**, où la démocratie économique, par la liberté économique et l'inclusion, sera de mise. Nous mettrons en œuvre les réformes structurelles nécessaires pour un environnement des affaires de classe mondiale, libérer le potentiel du secteur privé national pour l'essor de véritables champions nationaux innovants et conquérants, et créer des emplois.

En effet, les nations qui réussissent le mieux dans le monde sont celles qui permettent à l'initiative privée de se développer, par un Etat sachant anticiper les mutations, planifier les actions de développement, réguler, efficacement et dans la transparence, les activités économiques, construire les bases fondamentales du développement et réinclure socialement les plus faibles, partout sur le territoire national. Pour ce faire, nous ferons la cartographie des chaînes de valeur dans nos territoires, et la promotion d'un dialogue public-privé sincère pour identifier les appuis à apporter à notre secteur privé national.

Notre objectif est de créer un cadre où chaque Sénégalaise et chaque Sénégalais pourra développer et exprimer ses

talents et sa créativité, où chaque entreprise, quelle que soit sa taille, peut prospérer et contribuer pleinement au progrès national sans devoir recourir à l'informalité.

Notre engagement à faire du secteur privé le moteur de la création de richesse et d'emplois se traduira par la **réforme du Code des investissements** afin d'en faire le seul régime d'exception. Cette réforme vise à élargir les secteurs éligibles ainsi qu'à revoir les critères d'éligibilité pour inclure dans son champ d'application la petite, voire la très petite entreprise, intégrer la problématique de l'accès au foncier, les incitations non fiscales ou la redéfinition du régime de protection des investisseurs. Un programme de marketing international sera mis en place pour vendre le label « Invest in Senegal ».

Les **procédures administratives relatives à l'investissement et au commerce extérieur** seront revues en profondeur. De manière plus globale, une transformation ambitieuse de l'administration publique sera menée pour en faire une institution moderne, accessible et centrée sur les besoins des usagers. Les grands registres de l'État seront digitalisés, et une phase pilote « zéro papier » remplacera les processus traditionnels par des solutions numériques pour simplifier les démarches et réduire les délais. Les

contrats de performance seront généralisés pour renforcer la culture de responsabilité et améliorer l'efficacité des services, soutenus par des mécanismes de suivi-évaluation rigoureux.

Pour garantir l'équité, des politiques adaptées seront mises en place pour inclure les populations marginalisées et assurer un accès équitable aux services publics. Une stratégie nationale d'accueil et d'orientation institutionnalisera un service adapté à tous. Des PPP et des financements innovants appuieront ces réformes, en particulier dans les zones défavorisées.

Ces actions permettront de bâtir une administration digitalisée, équitable et bien organisée, où les usagers bénéficieront de services de qualité.

Les **zones économiques spéciales et les agropoles** seront redynamisés, après évaluation, pour en faire de hauts lieux d'accélération de la transformation productive de notre pays. Ils seront des outils nous permettant d'améliorer la compétitivité du Sénégal par la réduction du coût des facteurs et la mise à disposition d'infrastructures et des services de haute qualité pour les investisseurs.

Le Gouvernement mettra en place une véritable **stratégie d'import substitution efficiente**. Nous soutiendrons les

agriculteurs et mettrons tout en œuvre pour attirer le secteur privé national et les entreprises étrangères dans la production, la distribution et le stockage des produits que nous importons jusqu'ici, surtout les denrées. La **stratégie de promotion des exportations** sera entièrement repensée, en ciblant notamment tous les produits pour lesquels le Sénégal possède un avantage compétitif dans le cadre de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf).

Une stratégie nationale de promotion et de développement des **Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Petites et Moyennes Industries (PMI)** sera mise en œuvre de façon inclusive. Elle servira de cadre d'intervention harmonisé pour davantage organiser les structures d'appui et d'encadrement, faciliter l'accès aux financements et aux marchés, renforcer les compétences entrepreneuriales et aménager les protections nécessaires pour favoriser l'éclosion de nos industries naissantes. Dans la même optique, mon Gouvernement misera sur l'instrument de mise à niveau des entreprises, afin d'améliorer la compétitivité des entreprises dans le marché domestique et à l'exportation. Il facilitera aussi l'accès des PME-PMI et des petites

entreprises aux marchés publics, notamment pour la réalisation des grands chantiers.

Dans sa volonté d'asseoir des bases fondamentales solides pour notre développement économique, l'Etat donnera une nouvelle impulsion à la **recherche et à l'innovation**, avec pour ambition de mobiliser, dans le public et dans le privé, un financement de la Recherche équivalent à 1,5 % du Produit Intérieur Brut (PIB) d'ici 2030. Des écosystèmes régionaux d'innovation, intégrant universités, écoles d'ingénieurs, industries et centres de recherche, seront développés pour résoudre les problématiques de développement endogène, augmenter la capacité nationale en production de brevets et de prototypes, et valoriser les résultats de la recherche et de l'innovation. Le Sénégal émergera ainsi comme un pôle africain reconnu pour la qualité de sa recherche et de ses innovations.

Des infrastructures de connectivité et de logistique modernes et durables seront implantées partout sur le territoire national. Nous engagerons des réformes institutionnelles, en mettant en œuvre, de manière méthodique, les schémas directeurs de développement des aéroports régionaux et un schéma directeur des chemins de fer. Il s'agira également d'optimiser les infrastructures

maritimes et portuaires (port de Ndayane, port de Bargny-Sendou, etc.), et de renforcer les capacités de la flotte maritime pour soutenir le commerce. Il en est de même de la poursuite de la construction de routes et de pistes de désenclavement afin d'améliorer la connectivité au plan national.

Nous arriverons ainsi à mailler notre territoire à travers cinq (5) corridors stratégiques performants reliant les huit (8) pôles territoires de l'agenda de transformation par voies routière et ferroviaire. Le développement d'infrastructures de transport et de logistique sur ces corridors permettra de réduire les frais de transport et de logistique ainsi que les délais d'acheminement des produits « Made in Senegal » vers ses voisins proches.

Le **système de transport public** sera également amélioré, au niveau urbain, intra-urbain et rural, afin de faciliter la mobilité, à moindre coût, des populations, quel que soit leur lieu de domicile.

La mise en place des leviers de compétitivité globale, que je viens de répertorier, constitue un préalable pour le succès de nos **stratégies de développement des secteurs productifs**.

Le Gouvernement travaillera à donner corps à l'ambition nationale, retenue dans la Vision Sénégal 2050, de développer quatre (4) puissants moteurs de croissance : (i) l'agriculture au sens large et les industries agro-alimentaires (filères céréales locales, arachide et oléagineux, horticulture et produits forestiers non ligneux, produits d'élevage, produits halieutiques, agro-industries, coton et sel), (ii) les industries extractives (filères hydrocarbures et pétrochimie, phosphates et engrais, matériaux de construction, fer-métallurgie), (iii) les industries manufacturières (filères industrie pharmaceutique, cuir, textile-habillement, assemblage, recyclage des déchets) et (iv) les services à haute valeur ajoutée (tourisme, industries culturelles et créatives, numérique).

Dans le domaine agricole, l'urgence est de doter l'agriculteur sénégalais d'un statut rénové, qui lui permettra de s'équiper et d'investir à moyen-long terme sur sa parcelle afin d'accroître ses rendements. Il deviendra ainsi un vrai entrepreneur. Parallèlement, l'aménagement du territoire dans les huit (8) pôles territoriaux du référentiel Sénégal 2050 et la réforme foncière, permettront aux agriculteurs sénégalais d'avoir la propriété de leurs terres et de pouvoir

entrer en joint-venture avec des investisseurs privés pour leur valorisation.

Nous soutiendrons également la création des **coopératives agricoles communautaires**, pour structurer les agriculteurs et favoriser leur accès aux formations, aux intrants, aux équipements, aux services agricoles, aux infrastructures de transformation et aux marchés.

Nous mettrons en place, dans chaque pôle territorial, un Institut Régional des Métiers de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Géosciences, qui aura pour rôle de fournir des formations spécialisées pour les producteurs, techniciens et entrepreneurs agricoles, en formation initiale ou à travers les Coopératives. Nous érigerons, concomitamment, dans les pôles, des AgriTech Labs et des fermes-écoles, destinés à diffuser des pratiques agricoles modernes et à promouvoir des solutions technologiques adaptées.

La politique d'infrastructures agricoles et de mécanisation sera élargie ; elle sera couplée à l'accroissement des moyens financiers et matériels ainsi que des capacités humaines des structures de recherche agricole, de formation d'encadrement et de services modernes aux agriculteurs. Les agriculteurs seront également encouragés à adopter des

systèmes de production modernes, biologiques autant que possible, durables, intelligents et résilients face aux changements climatiques.

Nous favoriserions également l'installation, à travers les coopératives agricoles communautaires, de **banques communales de stockage et de multiplication des semences de qualité**, approvisionnées initialement par l'Etat, sous le contrôle de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA), qui sera doté de moyens adaptés. La disponibilité durable de semences de qualité en quantité suffisante, suppose que les agriculteurs contribuent activement à approvisionner les banques de semences à partir de leurs récoltes. Des incitations spécifiques seront aménagées à cet effet.

La diversification des spéculations sera promue, notamment celles qui contribuent à la sécurité alimentaire, celles qui se substituent aux importations ou qui ont une valeur marchande élevée. L'Etat accompagnera ce processus, en installant partout dans le pays des infrastructures de stockage et de refroidissement des produits agricoles.

Une stratégie de valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) sera également conçue et mise en œuvre.

La lutte contre les ravageurs sera intensifiée, en développant des activités proactives de prévention, et en dotant chaque arrondissement rural du pays de capacités autonomes de lutte (voitures, produits phytosanitaires, etc.) mises à disposition des communes et des villages, sous la coordination du sous-préfet de l'arrondissement. Des recherches seront également menées pour développer les techniques biologiques de lutte contre les ravageurs.

Nous développerons une filière nationale intégrée du phosphate et de l'engrais, avec pour objectif de transformer à l'horizon 2034, sur le territoire national, 100 % de notre phosphate national en engrais. D'ores et déjà, les industries de phosphate existantes devront se mettre à niveau, afin d'atteindre progressivement l'objectif de 100 % de transformation en engrais, en ciblant un taux intermédiaire de 50 % en 2029. Parallèlement, nous travaillerons à la mise en place, au Nord du pays, d'un grand groupe industriel pour la production d'engrais customisés, capable de servir les marchés national et régional en engrais de haute qualité et qui deviendra ainsi une grande multinationale sénégalaise et un champion industriel national. Nous encouragerons également la création de petites unités d'engrais sur mesure au niveau des terroirs.

La maîtrise de l'eau sera améliorée, en augmentant les surfaces aménagées autour des fleuves et en promouvant la petite irrigation par mini-forage ou par moyen de stockage d'eau de pluie. Notre objectif étant d'arriver, à l'horizon 2029, à irriguer au moins 15 % de nos superficies cultivées et de pouvoir inciter atteindre le taux cible de 50 % à l'horizon 2050. Cette option d'une agriculture irriguée nous permettra de réduire fortement le sous-emploi en milieu rural et d'offrir une occupation et des revenus permanents aux acteurs du monde rural.

En matière **d'élevage**, le Gouvernement appuiera la mise sur pied d'organisations d'éleveurs dans les pôles à vocation agro-sylvo-pastorale. La filière sera modernisée pour le développement de fermes à haut rendement dédiées à l'élevage intensif et à la satisfaction de la demande nationale en lait et en produits laitiers. La production de fourrage et les services d'appoint (comme l'insémination artificielle et la santé animale) seront promus. Nous veillerons à moderniser le suivi des cheptels, grâce à des moyens digitaux, pour prévenir le surpâturage et lutter contre le vol de bétail. Nous veillerons à la remise en état des réserves sylvopastorale (du type du ranch Djibo Leyti KA à Dolly) et développerons de nouvelles infrastructures d'abattage, de stockage, de

traitement et d'emballage des produits d'élevage, aux normes internationales de qualité et de sécurité sanitaire. La loi d'orientation agrosylvopastorale (LOASP), en cours de révision, propose une batterie de réformes afin de produire une nouvelle dynamique dans l'exploitation des systèmes agraires, forestières, piscicoles et pastorales.

S'agissant de la **pêche** et de l'**aquaculture**, la politique de pêche durable sera appliquée dans toutes ses dimensions, et des mesures conservatoires seront prises contre la pêche illégale ou la surexploitation des petits pélagiques. Les capacités du pays en surveillance maritime et fluviale seront renforcées à cette fin. L'activité des usines de farines et d'huiles de poisson sera mieux encadrée. Des points de débarquement modernes et équipés seront aménagés sur l'ensemble du littoral, en complément du renforcement des services d'appui des chaînes de valeur et de promotion des activités de conditionnement et de transformation pour moderniser la pêche artisanale. Les accords de pêche préserveront les intérêts de l'Etat et ceux de nos pêcheurs. C'est dans ce cadre que s'inscrit la décision du Gouvernement de ne pas renouveler les accords de pêche avec l'Union Européenne (UE). **L'aquaculture** sera activement développée en zone rurale, en en faisant une

activité complémentaire de choix pour les paysans ainsi qu'un moyen d'approvisionnement en poissons frais et de qualité pour toutes les populations du pays.

Dans le domaine de **l'industrie**, le principal enjeu est de doter notre pays d'un tissu industriel densifié et harmonieusement réparti sur le territoire, apte à bien positionner les produits et services "Made in Senegal" dans l'ensemble continental africain.

L'industrialisation est un processus long et difficile, mais nous y parviendrons avec méthode, par le biais des filières agroindustrielles, des industries extractives, des industries manufacturières ciblant les produits textiles, d'habillement et du cuir ou le montage local de produits industriels de consommation courante, des matériaux de construction ou des industries de services à haute valeur ajoutée.

Pour chacune de ces filières, nous mettrons en place une stratégie dédiée, en l'accompagnant d'incitations financières et fiscales, en donnant la priorité aux activités créatrices de nombreux emplois.

Les agropoles, véritables moteurs du développement agro-alimentaire, joueront un rôle central en facilitant, grâce à l'intermédiation des coopératives, l'accès des producteurs agricoles aux agrégateurs et aux industries de

transformation. En rapprochant physiquement les zones de production des unités de transformation, ils permettront de réduire les pertes post-récolte, d'améliorer la visibilité sur les stocks et d'optimiser la gestion des volumes de production. Ces infrastructures intégrées deviendront également des vecteurs d'innovation technologique.

Des plateformes d'accélération industrielle et des domaines industriels seront érigés dans les différents pôles territoriaux, en mettant en valeur les potentialités en ressources.

Après avoir entamé la production de **pétrole**, notre pays va entrer, en pleine ère de production **du gaz** à partir de 2025. Notre ambition est de maximiser l'impact local des hydrocarbures et d'en faire une locomotive de la diversification économique. Le fonds de stabilisation et le fonds intergénérationnel feront l'objet d'une gestion rigoureuse. Nous veillerons concomitamment à prévenir et à réduire les impacts potentiellement négatifs de ce secteur sur l'environnement et sur le développement des autres secteurs de l'économie.

Nous procéderons à la structuration d'une filière pétrochimique pour répondre à la demande nationale et sous régionale en produits et dérivés du pétrole et du gaz. Le développement des capacités du secteur aval des

hydrocarbures démultipliera les impacts des hydrocarbures sur le reste de l'économie : l'agriculture (urée), l'industrie (raffinage), etc.

Nous mettrons également tout en œuvre pour la réalisation rapide du Projet de construction et de gestion d'un réseau de gazoduc (« Gas to power ») afin de garantir l'approvisionnement de nos entreprises en énergie à un prix très compétitif, de l'ordre de 60 FCFA contre 110 FCFA actuellement. Nous y associerons la restructuration de SENELEC dans le cadre de la réforme du secteur de l'énergie.

Nous encouragerons également la création d'une industrie locale forte de transformation de nos importantes ressources minérales (argile, basalte, calcaire, fer, etc.) en matériaux de construction, et la construction d'un hub métallurgique régional au Sénégal et d'un hub minier à l'Est de notre pays. Un Écosystème du savoir et de la formation aux métiers des mines et de la géologie sera mis en place à cet effet.

Le secteur des métaux ou minerais précieux, en particulier l'or ou le zircon, fera l'objet d'une attention particulière, en renforçant le contenu local de leur exploitation, à travers notamment un quota minimal d'approvisionnement du secteur artisanal et industriel local de l'or ou de

transformation locale du zircon, et en limitant leur effet sur l'environnement naturel et sur les terres agricoles cultivables.

Nous engagerons, sans faiblesse aucune, l'évaluation des contrats et pratiques en place dans les secteurs des hydrocarbures et des mines, afin de corriger ce qui doit l'être, sans tarder, en ayant comme seul souci que l'intérêt suprême du Peuple sénégalais. De la même manière, nous nous attèlerons à la revue et à la mise à jour de la politique et de la réglementation dans ces deux (2) secteurs.

S'agissant du **commerce**, le Gouvernement appuiera l'édification de grands complexes commerciaux modernes dans les pôles au même titre que la modernisation et l'extension des marchés de proximité dans les communes. Le dialogue sera renforcé entre le Gouvernement et les associations de commerçants pour faciliter l'accès de ces derniers aux informations à la fois sur les marchés étrangers et sur les produits disponibles auprès des industriels locaux.

Le **secteur informel** sera encouragé à utiliser l'outil digital grâce à un package d'avantages portant, entre autres, sur la facilitation de l'accès au financement public et la simplification des procédures administratives.

Dans un autre registre, le Gouvernement s'activera à faire émerger des services à forte valeur ajoutée, comme le

tourisme et les services, les industries culturelles et créatives et les services numériques.

Concernant le **tourisme**, les priorités consistent à améliorer l'accessibilité de la destination Sénégal, en faisant de AIBD un véritable hub aéroportuaire africain, et la diversification de notre offre touristique.

S'agissant des Industries Culturelles et Créatives, nous accompagnerons les travailleurs de ces filières dans la production et dans la distribution nationale et mondiale de leurs produits, contribuant ainsi au rayonnement international de la culture sénégalaise.

Dans le même temps, nous veillerons à promouvoir la vitalité de la **culture** sénégalaise, la conservation du patrimoine matériel et immatériel national, et la mise en valeur des savoirs traditionnels. Des espaces culturels seront érigés dans les régions, les départements et les communes, et ils constitueront des lieux d'expression adaptés aux attentes des jeunes et des communautés. Un projet phare concernera la construction d'une Maison des Archives Nationales, d'une Bibliothèque nationale et d'un grand Musée du Patrimoine national. L'éducation culturelle sera intégrée dans les programmes scolaires et soutenue par des initiatives locales, pour favoriser la transmission des savoirs et le

développement de l'esprit critique chez les jeunes. Les médias joueront un rôle central dans la valorisation du patrimoine, mais aussi dans l'ouverture sur le monde et la perméabilité à l'innovation, grâce à un soutien accru à la production de contenus culturels accessibles à tous.

Enfin, une attention particulière sera accordée au numérique pour positionner le **Sénégal comme un hub technologique en Afrique de l'Ouest**. Le Gouvernement appuiera le développement d'un écosystème d'acteurs réunissant chercheurs, startups et industriels pour des investissements dans l'intelligence artificielle, le développement de logiciels, la cybersécurité, l'externalisation de services à haute valeur ajoutée et la gestion des données massives pour offrir des solutions adaptées aux besoins des entreprises.

Au total, mon Gouvernement a l'ambition de créer les conditions idoines pour hisser le Sénégal parmi les économies les plus compétitives d'Afrique. Cependant, nous ne pourrons réussir ce pari que si nous disposons d'un capital humain de qualité, disséminé dans tous les pôles territoriaux.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

Il est crucial d'investir dans **le capital humain** pour exploiter pleinement le dividende démographique et transformer structurellement notre pays.

Il nous faut garantir (i) une éducation et une formation solides qui permettent à notre jeunesse de développer son employabilité et de tenir toute sa place dans la construction du développement national, (ii) une offre de santé de qualité pour tous, (iii) une protection sociale universelle efficace et efficiente. Nous devons également promouvoir activement l'intégration de la dimension genre, dans toutes les politiques publiques, pour assurer un accès équitable de tous les citoyens, hommes et femmes, à toutes les opportunités économiques et à tous les emplois disponibles.

La politique du Président de la République Son Excellence Bassirou Diomaye Diakhar FAYE en matière d'éducation sera réalisée en orientant notre système éducatif vers la formation d'un citoyen adossé à son socle endogène de valeurs africaines et spirituelles et bien préparé aux défis du développement durable, des sciences et technologies, du numérique et de l'intelligence artificielle. **Le système éducatif que nous allons bâtir** offrira à tout Sénégalais,

quelle que soit sa situation sociale, les compétences générales et spécifiques lui permettant d'apporter sa contribution au développement de son pays.

L'obligation scolaire de dix (10) ans sera appliquée dans toute sa rigueur, avec pour ambition une réduction du taux de déperdition scolaire à 10 % au maximum. Des passerelles diplômantes et des accompagnements sociaux renforcés seront introduits, en particulier pour les jeunes filles. La modernisation des infrastructures éducatives s'accompagnera d'un recrutement conséquent d'enseignants bien formés et bénéficiant continuellement de programmes de recyclage. Les « abris provisoires » seront totalement éliminés d'ici 2029.

Les technologies émergentes comme l'intelligence artificielle seront introduites dans les curricula, et davantage d'élèves seront orientés vers les filières STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques).

Le multilinguisme sera promu, d'une part grâce à la généralisation de l'enseignement de l'Anglais à l'élémentaire et, d'autre part, par l'utilisation des langues nationales dans le système d'éducation et de formation, pour que tous nos enfants sachent lire et écrire dans au moins une langue. Les « Daara » seront entièrement intégrées dans le système

éducatif et mises à niveau pour ce qui concerne leurs infrastructures, équipements et référentiels.

La formation en alternance sera fortement développée, garantissant à de nombreux jeunes un apprentissage pratique et une transition rapide vers l'emploi. Les jeunes bénéficieront de ce dispositif, qui sera soutenu par un fonds national et des incitations fiscales pour les entreprises partenaires. Des systèmes de certification par crédits transférables seront instaurés.

Les dispositifs d'apprentissage traditionnel, auprès d'artisans ou d'entreprises informelles, seront appuyés pour permettre à des centaines de milliers de jeunes d'acquérir des compétences reconnues sur le marché du travail.

Dans la même perspective, le Gouvernement procédera à la mutualisation et à l'optimisation des structures, des interventions, et des ressources de toutes les structures publiques, projets et programmes de soutien à l'emploi et à l'entrepreneuriat des jeunes. Une grande coalition pour l'emploi sera mise en place, ainsi qu'un Observatoire de l'emploi et des qualifications professionnelles, qui sera un véritable système d'information sur le marché de l'emploi.

Le développement de l'emploi local se fera également à travers l'attribution de nouvelles compétences aux

collectivités territoriales pour le soutien aux activités dans les principaux bassins d'emploi comme l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture, le commerce, l'artisanat, le tourisme, etc.

Un service civique professionnalisant sera introduit. Il aidera à accompagner l'acquisition de compétences professionnelles que les jeunes pourront exercer, notamment dans les travaux d'intérêt public.

Concernant l'enseignement supérieur, la finalisation des chantiers de toutes les universités et établissements d'enseignements supérieurs publics, notamment l'Université Assane Seck de Ziguinchor, l'Université du Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niass, l'Université Amadou Makhtar Mbow, l'Université Gaston Berger de Saint-Louis et l'Université Iba Der Thiam, permettra de répondre aux besoins croissants des étudiants et de stimuler la recherche appliquée. De nouvelles universités seront construites dans les régions qui n'en disposent pas, afin de rapprocher l'offre d'enseignement supérieur des populations.

Un rééquilibrage sera effectué pour orienter un plus grand nombre de bacheliers vers les filières scientifiques et techniques. Les filières de formation professionnelles supérieures seront développées dans tous les départements

du pays qui bénéficieront tous d'un Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel (ISEP), en alignant leurs référentiels de formation sur les besoins en compétences des pôles. Une politique de développement des stages, pour tous les étudiants, sera mise en œuvre.

Pour garantir la soutenabilité financière de ce vaste chantier, un nouveau modèle économique éducatif sera mis en place, reposant sur des PPP, des financements basés sur la performance, et l'autonomisation financière des établissements. Les bourses d'études incluront une composante de stages professionnels, tandis que les établissements seront encadrés et encouragés à générer des revenus à travers la valorisation de leurs expertises et la recherche appliquée. Un dialogue permanent et constructif avec les partenaires sociaux du système d'éducation et de formation permettra de bâtir un pacte de stabilité au sein de l'espace scolaire et universitaire.

Dans le domaine de **la santé**, nous devons continuer d'offrir des soins de qualité, accessibles à toutes les couches de la population avec des professionnels motivés. Nous insisterons sur l'amélioration de la gouvernance avec un accent particulier sur les ressources humaines, le financement, l'organisation et la gestion.

A travers une approche multisectorielle, l'État renforcera la mise en œuvre de la stratégie de « la santé dans toutes les politiques » pour agir sur tous les déterminants de la santé.

Dans toutes les régions, des unités de détection et de prise en charge précoces des maladies chroniques et des épidémies seront mises sur pied, de même que des services d'accueil, d'information et d'orientation fonctionnels avec du personnel bien formé et qualifié. Les services d'accueil des urgences seront élargis et modernisés, avec du personnel mieux motivé.

Des financements innovants seront recherchés, y compris par le biais de la promotion de la culture de l'épargne pour la santé et la portabilité de l'assurance maladie.

La digitalisation intégrale de la santé se fera à travers le déploiement des plateformes numériques et systèmes d'informations digitalisés, le tout dans un cadre respectant les principes éthiques et garantissant les droits des acteurs. Le dossier patient informatisé, déjà disponible, sera mis à l'échelle, au fur et à mesure, avec une approche régionale.

Le projet d'industrialisation pharmaceutique sera mené avec soin, aussi bien pour les médicaments que pour la production de vaccins, avec l'appui des partenaires au développement et le secteur privé local. La pharmacopée et la médecine

traditionnelle ne seront pas en reste ; elles seront mieux encadrées, dans le cadre de la mise en fonctionnalité optimale de l'Agence sénégalaise de réglementation pharmaceutique et de la Société Sénégalaise de la Pharmacie Nationale d'Approvisionnement.

La pratique du sport participe à la santé. C'est pourquoi nous développerons des infrastructures sportives de proximité dans les communes du pays, en partenariat avec les collectivités territoriales, pour favoriser la pratique sportive de masse par la population. Le sport d'élite sera soutenu, à travers un meilleur encadrement des athlètes à haut potentiel et la mise à niveau des infrastructures destinées aux compétitions internationales et nationales. Des plans de relance et de développement seront signés avec les fédérations sportives. En direction de l'Organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse, Dakar 2026, un suivi rapproché sera effectué, pour s'assurer que toutes les infrastructures nécessaires pour une bonne organisation de l'évènement seront en place dans les délais.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés**

C'est parce que nous voulons un Sénégal juste que **l'équité sociale** est inscrite au cœur de la transformation

systémique. Mon gouvernement promeut le « rebasing social ». Il s'agit de construire un système de protection sociale inclusif et efficient à travers :

- La **réforme visant le Code de la Sécurité sociale**, qui permettra de consolider et de renforcer les régimes formels et d'étendre la protection sociale aux acteurs jusque-là non couverts, notamment les travailleurs journaliers, ceux de l'économie informelle, les travailleurs en milieu rural ainsi que les autres travailleurs indépendants ;
- La préparation, pour adoption par l'Assemblée Nationale, d'un **nouveau Code du Travail** dont la vocation sera de promouvoir et de sécuriser l'investissement mais aussi de renforcer le système de contrôle en milieux de travail ;
- La **consolidation du dialogue social tripartite (Etat, employeurs et syndicats de travailleurs)**, pour assurer la stabilité sociale, à travers la signature entre les partenaires sociaux d'un pacte social consensuel et durable ;
- L'extension de la **couverture des filets sociaux** à travers le dispositif de la Carte d'Égalité des Chances

pour les personnes vivant avec un handicap, l'application effective des textes relatifs au recrutement de quotas parmi certains groupes sociaux, la réforme du Registre National Unique, un meilleur ciblage et une promotion de l'entrepreneuriat auprès des bénéficiaires des bourses de sécurité familiale, ou encore la modernisation de la gestion de la couverture sanitaire universelle ;

- Le renforcement des droits et de la **protection des femmes** contre toutes les inégalités de genre, contre toute forme de violence et pour leur autonomisation économique ;
- La protection des **droits des enfants**, quel que soit le milieu de résidence, notamment pour l'accès à l'enseignement préscolaire, à l'éducation de base, à la nutrition et à la santé, ainsi qu'à toute forme de violence physique. Le phénomène des enfants de la rue retiendra toute notre attention pour une solution globale et définitive ;
- L'aménagement d'un nouveau système intégré de protection et de promotion des **personnes âgées**, qui inclura, en plus des aspects sanitaires et sociaux, la valorisation des compétences des retraités qui

souhaitent les mettre à la disposition de l'Etat et des collectivités ;

- La **lutte contre la Vie chère**, comme moyen de mise en œuvre du droit à l'alimentation pour tous, en renforçant les moyens d'intervention des services en charge du contrôle économique, partout dans le pays. En plus de renforcer l'éducation et la sensibilisation des consommateurs, l'Etat veillera, en outre, au respect de leur droit à l'information sur les produits et services qu'ils achètent et au renforcement de la sécurité des produits alimentaires et non alimentaires mis en vente sur les marchés, à la protection contre les pratiques commerciales déloyales, ainsi qu'à la protection des données personnelles des consommateurs et usagers ;
- La rationalisation des **subventions à l'énergie** pour qu'elles bénéficient essentiellement aux ménages pauvres.

Par ailleurs, l'équité sociale ne peut être évoquée sans **accorder une priorité absolue au retour des déplacés du conflit en Casamance.**

En effet, l'élection de Son Excellence Bassirou Diomaye Diakharr FAYE à la Présidence de la République a signifié

que la perspective d'un Sénégal juste, prospère et souverain passait d'abord par un pays pacifié dans son intégrité et un peuple plus que jamais réconcilié.

Depuis le 2 avril 2024, pas un jour ne s'est achevé sans que mon action et mes pensées ne soient tournées vers la Casamance. Cette partie du territoire national qui a été meurtrie pendant 42 ans, par la violence née de l'enchevêtrement des incompréhensions et des manipulations de toute sorte.

Des avancées significatives et louables dans la restauration de la paix ont été réalisées ces dernières années, reste donc maintenant à parachever le processus de pacification totale et définitive de cette région naturelle aux potentiels infinis.

Mon Gouvernement, sous les orientations de Monsieur le Président de la République, s'y engage et y œuvre quotidiennement avec ouverture, mais dans la fermeté quant aux principes de l'unité nationale. C'est pourquoi l'une des premières mesures que j'ai prise sur ce dossier, sur instruction du Président de la République, a été de tenir un Conseil interministériel pour le retour des déplacés dans leurs villages. Ce conseil, qui a consacré l'ambitieux « **Plan Spécial DIOMAYE pour la Casamance 2024-2025** », d'un coût provisoire de 54 milliards de FCFA, avec la mise en

place, respectivement dans les régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda, d'un comité régional inclusif de pilotage. Il est prévu notamment :

- de renforcer les capacités institutionnelles et budgétaires de l'Agence nationale pour la Relance des Activités économiques en Casamance (ANRAC) chargée de coordonner l'exécution des interventions du plan spécial ;
- de mobiliser le financement des opérations de déminage d'un coût estimatif de 15 milliards de FCFA ;
- de recourir en priorité aux très petites, petites et moyennes entreprises et à la main d'œuvre locales dans la conduite des projets gouvernementaux ou appuyés par l'Etat ;
- de créer une expertise locale pour l'entretien et le maintien des infrastructures, du matériel et des équipements ;
- de prévoir un dispositif adapté d'accompagnement des déplacés, pour assurer l'employabilité et l'emploi des jeunes et des femmes, en créant les conditions d'un développement continu d'une expertise locale pour

l'entretien et la maintenance des infrastructures, du matériel et des équipements.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

Pour ce qui est du **développement durable**, nos actions seront inscrites sous le sceau de la promotion d'une gestion durable des écosystèmes naturels et de la conduite d'une transition énergétique juste et équitable.

Au regard de la transversalité de la problématique, des cellules Développement durable seront mises en place au sein de tous les départements ministériels.

La gestion environnementale sera axée sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et une veille permanente, afin de renforcer la résilience des écosystèmes.

Pour cela, le Gouvernement va concevoir et mettre en œuvre un programme de conservation et de résilience des écosystèmes.

En plus de l'accélération de la mise en œuvre du programme de la Grande Muraille Verte, nous présenterons devant l'Assemblée nationale un projet de Loi sur la biodiversité et nous instituerons de nouvelles aires protégées, permettant de couvrir 30 % du territoire terrestre, marin et zones

humides du pays. Chaque aire protégée sera dotée d'un Plan d'Aménagement et de Conservation Durable.

La **résilience aux risques climatiques** et la durabilité environnementale se feront de manière inclusive.

La promotion des modes de production et de consommation durables permettra de préserver la durabilité des ressources naturelles.

A cet effet, la réforme de l'économie circulaire est inscrite dans l'agenda du Gouvernement pour en faire un vecteur de propreté de nos villes et de nos campagnes. La réforme englobera la régulation et le financement de la collecte et du traitement durable des déchets. L'objectif est aussi de valoriser le potentiel d'emplois bien rémunérés qui existe dans ce secteur.

Plus globalement, le Sénégal respectera tous ses engagements internationaux, notamment en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Nous exploiterons les opportunités liées aux financements vert et bleu. Les capacités des acteurs de l'écosystème en matière d'élaboration de projets seront renforcées.

Le **développement urbain** jouera un rôle crucial en capitalisant sur le dividende de densité. Le Gouvernement

mettra en place les conditions pour doter les villes d'outils de planification et d'infrastructures résilientes susceptibles d'impulser l'émergence de territoires urbains et ruraux attractifs. Cette dynamique sera soutenue par la création de pôles urbains à vocation au sein de chaque pôle territoire pour valoriser le potentiel d'urbanisation et à travers de nouveaux modèles urbains créateurs de richesses et d'emplois.

Il nous faudra, en outre, encourager l'investissement privé dans l'habitat social de qualité et accessible au plus grand nombre de Sénégalais, en plus de renforcer les programmes publics de construction et d'aménagement foncier. C'est tout le sens qu'il faut donner à la révision du Code de l'urbanisme, à l'accélération de la délivrance des actes d'urbanisme, à l'amélioration de la gouvernance dans l'attribution des titres de propriété, à l'extension du système TeleDAC pour couvrir la gestion numérique des autorisations d'aménagement urbain, et j'en passe.

En matière de **gestion foncière et domaniale**, nous mettrons en place une structure plus adaptée pour une prise en charge correcte de la gestion du domaine de l'Etat, de la Conservation de la propriété et des droits fonciers ainsi que de la réalisation du cadastre national. Au-delà de l'Etat, elle

peut constituer le meilleur cadre pour appuyer les Communes à l'utilisation d'outils modernes de gestion foncière.

Le Gouvernement va déployer un **Programme National d'Aménagement Durable et de Résilience des Zones Côtières**, dont l'élaboration impliquera l'ensemble des acteurs. La mise en œuvre sera précédée par une campagne de sensibilisation. Le déplacement des populations impactées, précédé d'un plan de réinstallation, défini selon les meilleurs standards en la matière, n'est pas exclu en cas de nécessité absolue.

S'agissant de la **transition énergétique juste et équitable**, il sera question de renforcer le mix énergétique à travers la promotion de nouvelles sources d'énergie (solaire, éolienne, marine et nucléaire) et de la biomasse. Nous réaffirmons notre volonté d'atteindre un mix énergétique de l'ordre de 40 % d'ici 2030. Nous mettrons en œuvre une stratégie ambitieuse pour garantir, à l'horizon 2030, un accès universel à l'électricité.

La sécurisation de l'eau est essentielle pour garantir à chaque citoyen l'accès à une eau potable de qualité, pour tous ses besoins. Les études préalables ont démarré pour la mise en œuvre du projet des « **autoroutes de l'eau** » qui

constitue un jalon majeur pour amener l'eau de qualité partout au Sénégal. En préservant les eaux souterraines, nous agissons de manière responsable envers les générations futures. Le dessalement de l'eau de mer sera développé, en veillant à amoindrir le coût en énergie des projets et leurs impacts sur l'environnement.

Quant à **l'assainissement**, nous y consentirons davantage de ressources, non seulement pour les infrastructures urbaines mais aussi en milieu rural. Une réforme en profondeur du secteur de l'assainissement sera menée. Sans cette réforme, l'accès universel ne sera jamais une réalité pour nos concitoyens quels que soient les montants qui seront investis.

L'économie sociale et solidaire (ESS) sera promue au niveau des pôles territoriaux. Le cadre législatif et réglementaire sera rénové à cet effet. Les acteurs seront mieux organisés de sorte à faciliter la conclusion de contrats de service public entre les collectivités territoriales et les entreprises de l'ESS, ou entre ces dernières et les grandes et moyennes entreprises locales. La démarche innovante consistera à promouvoir des pilotes des solutions répliquables à une grande échelle.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

Sans sécurité, pas de paix. **Nous œuvrerons à la sécurité et à l'intégrité territoriale** pour la prospérité du pays et de ses citoyens, dans un environnement sous régional apaisé. L'objectif stratégique est de sanctuariser le territoire national et de renforcer la protection des personnes et des biens, dans le respect des valeurs républicaines et des engagements au titre de la préservation de la paix internationale.

En mer, la découverte de ressources naturelles commande aux forces de défense et de sécurité d'adopter une posture d'anticipation et de veille.

A cet égard, le **processus de transformation profonde des forces de défense, de sécurité intérieure et de sécurité civile** à initier devra permettre de poser les jalons de la marche du pays vers une souveraineté effective et multidimensionnelle. En effet, l'augmentation substantielle des effectifs, la construction d'infrastructures de travail et de logement, l'amélioration de la condition du Personnel, la montée en puissance des structures de formation ainsi que

la déconcentration des forces vers les zones frontalières, rentrent dans le cadre de la mise en œuvre d'une vision holistique de la défense et de la sécurité, et de prise en compte des défis sécuritaires auxquels le Sénégal fait face.

Un Plan d'urgence visant à résorber les gaps capacitaires critiques permettra d'acquérir des équipements majeurs et de renforcer les infrastructures. Par ailleurs, l'analyse du contexte actuel laisse apparaître, à l'évidence, la nécessité de redimensionner les forces de défense et de sécurité en termes d'organisation, de capacités et de maillage opérationnel des espaces terrestre, maritime et aérien. C'est dans cet esprit qu'un projet de Loi de Programmation Militaire (LPM), à l'horizon 2035, sera proposé à votre auguste Assemblée très prochainement.

Les actions prioritaires pour les forces de défense et de sécurité porteront aussi sur l'amélioration des relations avec la population, par la réalisation de projets à fort impact socio-économique, le renforcement de la citoyenneté et la promotion de l'esprit de sécurité et de défense. La transformation de la perception et de l'image des forces de défense et de sécurité, la mise en place d'un cadre d'interaction efficace pour améliorer l'accueil et réduire les délais de traitement des dossiers, la création d'une

plateforme digitale d'information et la réduction des accidents de la circulation sont autant d'actions qui polariseront les efforts. Cela commande de finaliser le processus de départementalisation de la sécurité (dans toutes ses dimensions : Gendarmerie, Police et Sécurité civile), de prendre les dispositions idoines pour assurer une présence permettant de réduire les délais d'intervention, de décentraliser l'intervention spécialisée, de renforcer les capacités techniques des unités d'investigation en police judiciaire, et d'activer des unités spécialisées en milieux maritime, aérien et ferroviaire.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

Notre engagement panafricain sera renforcé. Le Sénégal est déterminé à jouer un rôle accru en Afrique et sur la scène internationale. Fidèle à notre tradition de havre de paix, nous œuvrerons à renforcer notre intégration régionale au sein de l'Afrique de l'Ouest et à promouvoir une coopération plus étroite avec nos partenaires africains.

Conformément aux instructions du Chef de l'Etat, le Sénégal ratifiera le Protocole de Malabo de 2014, qui vise à ériger le Parlement panafricain en une institution législative à part entière. Dans la même foulée, nous passerons en revue tous

les traités et protocoles régionaux, afin de nous mettre à jour pour ce qui concerne leur ratification, leur incorporation dans notre droit interne et leur mise en œuvre.

Nous nous évertuerons à être un pays modèle dans le domaine de l'intégration régionale en Afrique et soutiendrons activement les chantiers de la CEDEAO.

Le Sénégal renforcera comme jamais auparavant ses relations avec les pays africains frères. Nous œuvrons sans relâche à favoriser les relations entre les secteurs privés et milieux d'affaires africains et ouest-africains afin de développer le commerce intra-africain et intra-régional, en exploitant les facilités offertes par la ZLECAf et la CEDEAO. Nous ne ménagerons aucun effort pour une meilleure interconnectivité des infrastructures routières, ferroviaires, maritimes et aériennes, notamment dans le cadre des programmes communautaires de développement (PCD) et du Plan de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA).

Parallèlement, notre pays apportera toute sa contribution à la réussite du grand projet de Gazoduc Africain Atlantique qui impacte la quasi-totalité des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Une attention particulière sera portée aux partenariats avec les pays voisins pour l'exploitation des ressources et la

mutualisation des expériences. A cet effet, nous mettrons sur pied, dès 2025, une Agence en charge de la mobilisation des experts et des volontaires sénégalais au service du développement en Afrique, tout en facilitant l'accueil d'étudiants et de stagiaires africains et internationaux au Sénégal, et le placement en position de stage des cadres sénégalais dans les pays amis et frères.

Il en sera de même sur le plan monétaire où nous poursuivrons les discussions pour que la monnaie soit plus en adéquation avec les besoins de l'économie régionale.

Quant à nos **compatriotes de la diaspora**, je salue une fois de plus leur apport inestimable à l'œuvre de construction nationale. Le Gouvernement lancera un vaste programme de recensement des Sénégalais de l'extérieur pour mieux valoriser leur potentiel grâce à des programmes adaptés. Dans cette perspective, nous mettrons en place une Haute Autorité de la Diaspora, un organe consultatif rattaché à la Primature pour conseiller le Gouvernement sur les questions touchant aux Sénégalais de l'Etranger. Les associations de la diaspora les plus représentatives y seront représentées. La durée de validité du passeport sera étendue à dix (10) ans.

Le Gouvernement nommera des Magistrats de liaison dans certains postes. Au-delà de l'entraide judiciaire, le Magistrat de liaison prodiguera des conseils juridiques aux compatriotes tout en les aidant dans les procédures judiciaires. En outre, nous entendons créer les conditions de mise en place d'une banque de la Diaspora.

Par ailleurs, nous appliquerons le principe de réciprocité pour la délivrance de visa aux ressortissants de certains pays l'exigeant à nos ressortissants. Je rappelle que, si la suppression de la procédure des visas biométriques payants est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2015, les textes législatifs et réglementaires l'instituant n'ont pas été abrogés subséquemment.

Il s'agit dès lors, tenant compte de l'expérience précédente, de bien en cerner les faiblesses avant toute décision, notamment celles liées aux impacts éventuels sur le tourisme, les lenteurs dans la délivrance des visas, ajoutés à la disponibilité des moyens matériels et humains dans les aéroports et postes frontaliers terrestres au Sénégal.

D'ores et déjà, nous engagerons des discussions avec les pays relevant des catégories B et C afin d'exiger en retour, le

visa gratuit pour les ressortissants sénégalais sur la base du principe de la réciprocité.

Nous ouvrirons aussi des discussions avec les pays dont les procédures de traitement des demandes de visa par les ressortissants sénégalais portent préjudice à nos compatriotes ; pour mieux comprendre les procédures d'accès aux plateformes de prise de rendez-vous, la tarification des frais exigibles pour le traitement des demandes, les procédures de vérification d'authenticité et de transmission des documents d'état civil.

Enfin, le Gouvernement apportera une solution idoine à **l'émigration clandestine**, d'abord par la mise en œuvre d'une politique de développement et de lutte contre la pauvreté portée par la Vision Sénégal 2050, ensuite par le renforcement des dispositifs de lutte contre la migration irrégulière, en multipliant les contrôles et en renforçant les sanctions, mais également par la promotion d'une migration régulière en partenariat avec les pays d'accueil et de transit des migrants, ainsi que le soutien aux initiatives de retour volontaire et à la réintégration.

Il s'agira de lutter, avec la même détermination, contre la « migration » irrégulière de nos ressources naturelles et

financières du fait de contrats léonins dans les secteurs miniers, petro gaziers et halieutiques, dans l'attribution de marchés publics de biens, services et infrastructures à des intérêts étrangers.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

C– REFRORMES CLES

Les programmes de développement économique et social durable que je viens de retracer ne peuvent aboutir que si nous réussissons, au préalable, à consacrer fermement **la bonne gouvernance et la transparence** dans la gestion publique dans notre pays. C'est le seul moyen de restaurer la confiance entre les populations et leurs dirigeants.

Cette confiance sera d'abord bâtie sur **l'indépendance de la Justice**, qui sera protégée des interférences du pouvoir exécutif. Le système judiciaire occupera la place qui aurait toujours dû être la sienne, à l'avant-garde du combat contre la corruption, contre les détournements de deniers publics et pour la protection des droits des citoyens. Nous nous appuierons sur les conclusions consensuelles tirées des Assises de la Justice, pour engager, très bientôt, les réformes à apporter à notre système judiciaire.

La participation accrue des citoyens dans la gestion publique, par la matérialisation d'une véritable **démocratie participative**, au niveau central comme au niveau local, renforcera également l'adhésion des citoyens aux institutions de la République.

Une **loi d'accès à l'information publique** confèrera aux citoyens le droit d'exiger toute information publique aux représentants de l'État sous certaines conditions, et toutes les administrations avec autonomie de gestion, notamment les Agences publiques, devront publier annuellement un rapport de bilan de gestion accessible au grand public. Les rapports d'audit de la Cour des Comptes seront également mis à disposition du public dès leur présentation au Président de la République, pour enrichir le débat démocratique par la connaissance de faits avérés, relativement aux modalités de la gestion publique.

Une **Charte des libertés et de la démocratie** sera adoptée pour renforcer les droits et libertés, ainsi que les principes fondamentaux de fonctionnement des institutions et les principes généraux du système électoral. Ce dernier sera amélioré dans le sens d'une crédibilité renforcée pour refléter les choix démocratiques sans interférences, ainsi qu'une meilleure inclusivité, en intégrant automatiquement par

exemple tous les citoyens de plus de 18 ans dans le fichier électoral lorsqu'ils se verront établir une carte nationale d'identité.

Les **corps de contrôle** seront renforcés et autonomisés budgétairement, ainsi que dans la définition et l'exécution de leurs missions de contrôle. Un pouvoir de saisine directe du procureur leur sera octroyé et, en cas de carence ou de lenteur de ce dernier, de transmission directe de rapports d'audit au juge.

C'est le lieu d'annoncer la réforme, prochaine de la loi organique sur la Cour des comptes, dans le sens du renforcement de son efficacité.

L'audit des finances publiques a révélé de graves dysfonctionnements dans le dispositif de gestion budgétaire, comptable et financière. Le moment est venu d'engager des réformes de fond. Ce prérequis est nécessaire au déploiement du programme de rationalisation des dépenses, dans le sens d'élargir les marges budgétaires et d'améliorer les impacts économiques et sociaux de la dépense publique.

Le souci de transparence dicte une revue organisationnelle des systèmes comptable et budgétaire afin d'assurer l'intégrité et la fiabilité de l'information financière indispensable à la prise de décision, à la confiance de nos

concitoyens et de nos partenaires au développement. Désormais, les services statistiques des ministères seront fonctionnellement rattachés à l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).

Nous engagerons une **réforme foncière** et une planification territoriale rigoureuse afin de valoriser les terres agricoles, de sécuriser les droits des producteurs et de protéger les espaces agricoles contre l'urbanisation non planifiée et l'exploitation minière à grande échelle, favorisant ainsi les investissements agricoles à long terme sur les parcelles.

Il m'est permis d'ouvrir une parenthèse pour informer que, s'agissant plus globalement de réformes foncières, les réflexions seront orientées vers :

- une prise en charge correcte de la gestion du domaine de l'État, de la conservation de la propriété et des droits fonciers et de la réalisation du cadastre national ;
- l'appui aux Communes à l'utilisation d'outils modernes de gestion foncière et ;
- la prise en charge des défis de la dématérialisation complète des procédures domaniales et foncières et la nécessité de bâtir une véritable infrastructure de

données géospatiales à travers l'outil cadastral, élément de souveraineté et de développement durable.

Sur le plan politique enfin, nous initierons les concertations pour l'assainissement du champ politique. Celles-ci pourraient porter, entre autres, sur :

- la bonne gouvernance associative des partis politiques et des conditions de leur financement public, énoncées par l'article 4 de la Constitution et la loi n°89-36 du 12 octobre 1989 qui modifie la loi n°81-17 du 6 mai 1981 ;
- les conditions de participations aux élections et de leur organisation ;
- le statut du chef de l'opposition, énoncé par l'article 58 de la Constitution.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

La réussite de cet agenda national de transformation Sénégal 2050, qui est décliné en un Master plan décennal (2025-2034) et planifié dans les programmes, projets et réformes sur la période 2025-2029, et dont je viens de vous exposer les grandes lignes, repose sur une gouvernance agile et responsable, pilotée par un Conseil présidentiel et

appuyée par une Structure de Supervision et d'Appui logée à la Primature, chargée de coordonner et de suivre la mise en œuvre des projets. Des contrats de performance formaliseront les engagements entre les ministères, les collectivités territoriales et les autres acteurs, avec des mécanismes rigoureux de suivi et de redevabilité.

Je vous réaffirme la détermination du Gouvernement à réussir le tournant crucial de notre histoire.

Nous procéderons non seulement aux réformes nécessaires pour mettre le pays sur les rails du développement, mais nous irons désormais vers une mise en œuvre globale et coordonnée de chaque programme, avec des objectifs clairs, des indicateurs d'effets et des indicateurs d'impacts précis, qui montreront : comment la justice s'exerce, comment la croissance s'accélère par davantage de productivité; comment des activités et des emplois formels se développent dans les différents pôles ; comment la pauvreté se réduit ; comment, année après année, la qualité de vie des populations se transforme ; comment, enfin, notre Nation se renforce, se sécurise et rayonne, en Afrique et dans le monde.

Une telle méthode de transformation systémique du pays, tant désirée par les Sénégalais, nous permettra de libérer les

énergies, de redresser ce qui n'est pas tolérable, d'impulser ce qui doit l'être.

En agissant de cette manière, nous apporterons constamment les réponses durables aux aspirations des Sénégalais, en en finalisant certaines, en en initiant d'autres, et en passant le témoin de génération en génération, en nous étant assurés que des fondements solides sont en place et les jalons posés.

Le chemin vers un Sénégal souverain, juste et prospère se dresse devant nous. Il nécessite l'engagement de tous, du Gouvernement, du secteur privé, des travailleurs, des élus territoriaux, de la société civile. Ensemble, jeunes, femmes, personnes du troisième âge, guides religieux et chefs coutumiers, nous construirons tous un Sénégal où il fait bon vivre.

Dans ce contexte, ma méthodologie et mon engagement personnel, en tant que Premier ministre, seront de travailler dans la concertation et la conciliation, toujours ; dans la compromission ou la condescendance ? jamais : nous agissons toujours avec détermination parce que nous voulons des résultats tangibles et durables, partagés par tous les Sénégalais : notre Nation y aspire, notre Nation le mérite, notre Nation en a besoin.

Aux membres de mon gouvernement, je les 'enjoins de me rejoindre quotidiennement dans ce combat, et de se ceindre les reins pour traquer les résultats et les impacts de chaque initiative, chaque action, sur la base d'objectifs stratégiques concertés et clairement définis, faisant preuve d'un sens aigu de l'exemplarité.

À vous, Honorable députés, je demande de garder, avec nous, les yeux rivés sur la raison d'être de notre auguste Assemblée et sur l'aspiration forte exprimée par le Peuple Sénégalais. Nous avons, tous ensemble, l'occasion d'être de ceux dont on dira peut-être, un jour : "Heureusement qu'ils ont été là !" : Œuvrer dans un esprit d'ouverture, qui nous permette de fédérer toutes les forces de notre Nation.

À chaque Sénégalaise et chaque Sénégalais, je demande de ne pas être en reste dans ce combat, dans ces batailles : Une vision 2050 ambitieuse pour notre pays, pour nous-mêmes et pour nos enfants et petits-enfants, dont chaque étape devra être un engagement exaltant, fait de discipline et de patriotisme, de **DON DE SOI POUR LA PATRIE**. Vous avez exigé le gouvernement que vous méritez, un gouvernement de rupture, un gouvernement qui sert au lieu de se servir, un gouvernement qui écoute autant qu'il ne parle, un gouvernement de terrain et proche de chacun. Vous

l'avez demandé : vous l'aurez, parce que votre sacrifice de haut prix le mérite.

Que Dieu nous aide à réussir cette noble mission.

Vive le Sénégal !

Vive l'Afrique !